

CGRFA-14/13/Rapport

Quatorzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie), 15-19 avril 2013



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Quatorzième session ordinaire

Rome, 15-19 avril 2013

Les documents de la quatorzième session ordinaire de la
Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
peuvent être consultés sur Internet à l'adresse:
<http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-meetings/cgrfa-comm/fourteenth-reg/fr/>

Ils peuvent également être obtenus auprès du:

Secrétaire
de la
Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO
Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)
Courrier électronique: cgrfa@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

CONTENTS

		<i>Paragraphes</i>
I.	Ouverture de la session	1-12
II.	Questions clés et préparation de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	13-18
III.	Objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	19-33
IV.	Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	34-37
V.	Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant	38-40
VI.	Grandes questions relatives à la biodiversité et à la nutrition	41-49
VII.	Ressources génétiques forestières	50-55
VIII.	Ressources zoogénétiques	56-73
IX.	Ressources génétiques aquatiques	74-87
X.	Questions essentielles relatives aux micro-organismes et aux invertébrés	88-92
XI.	Ressources phylogénétiques	93-108
XII.	Mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel	109-117
XIII.	Coopération avec des organisations et des instruments internationaux	118-119
XIV.	Statut et structure de la Commission	120-121
XV.	Composition des groupes de travail techniques intergouvernementaux et élection de leurs membres	122-123
XVI.	EXPO 2015: Nourrir la planète, énergie pour la vie	124-125
XVII.	Date et lieu de la quinzième session ordinaire de la Commission	126
XVIII.	Élection du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur	127
XIX.	Déclarations de clôture	128-132

Annexes

- A. Ordre du jour de la quatorzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- B. *État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*: structure et contenu
- C. Cibles et indicateurs applicables aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- D. Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2013-2017)
- E. Caractéristiques propres aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- F. Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

- G.1 Procédures à appliquer pour le suivi et pour l'évaluation indépendante des projets financés au titre du compte fiduciaire pour la Stratégie de financement relative à la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
- G.2 Amendements à la Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
- H. Structure proposée pour le rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
- I. Projet de Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- J. Membres des groupes de travail techniques intergouvernementaux élus par la Commission à sa quatorzième session ordinaire
- K. Liste des documents
- L. Membres de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

I. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La quatorzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est tenue à Rome (Italie), du 15 au 19 avril 2013. La liste des délégués et observateurs est en ligne sur le site Web de la Commission¹.
2. Conformément aux dispositions de son Règlement intérieur, la Commission a élu, lors de sa treizième session ordinaire, en 2011, le Président, les vice-présidents et le Rapporteur de la quatorzième session ordinaire: M. Brad Fraleigh (Canada), en tant que Président, M. Modesto Fernández Díaz-Silveira (Cuba), Mme Elzbieta Martyniuk (Pologne), M. Javad Mozafari Hashjin (République islamique d'Iran), M. Raj Patil (Australie), M. Amar Tahiri (Maroc) et Mme Tashi Yangzome Dorji (Bhoutan) en tant que vice-présidents, et Mme Tashi Yangzome Dorji comme Rapporteur. M. Modesto Fernández Díaz-Silveira n'ayant pu participer à la quatorzième session ordinaire, Mme Teresita Borges Hernández a été désignée en tant que suppléante.
3. M. Fraleigh a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs.
4. M. Daniel Gustafson, Directeur général adjoint (Opérations) de la FAO, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. M. Gustafson a rappelé qu'avec ses 177 États Membres, la Commission était l'un des plus grands organes de la FAO, et demeurait l'unique organe intergouvernemental chargé de l'ensemble des questions intéressant spécifiquement les ressources génétiques et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Il a noté qu'en tant qu'organe pluridisciplinaire, la Commission avait obtenu des résultats impressionnants attestés par l'adoption d'importants instruments de politique pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques. Il a rappelé qu'elle est reconnue comme un organe clé des Nations Unies dont la mission consiste, entre autres, à guider et superviser les évaluations nationales sur l'état des ressources génétiques et à élaborer des réponses politiques dont elle appuie et surveille la mise en œuvre.
5. M. Gustafson a déclaré que, compte tenu des problèmes mondiaux actuels tels que le changement climatique, garantir la sécurité alimentaire, notamment dans les pays en développement, constitue un défi de taille. Il a souligné que les efforts d'adaptation au changement climatique des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs et des communautés tributaires des forêts devaient être reconnus et encouragés. Il a relayé la conviction de la FAO selon laquelle le secteur agricole devait impérativement s'adapter pour permettre la survie de l'humanité, et que les ressources génétiques devaient tenir une part essentielle dans toute stratégie d'adaptation. Il a rappelé aux participants l'importance cruciale que revêtent, dans ce contexte, les discussions engagées au sein de la Commission sur la feuille de route sur le changement climatique et les ressources génétiques, ainsi que sur l'accès à ces ressources et le partage des avantages. Il s'est dit convaincu que la FAO et sa Commission pouvaient apporter une contribution majeure à la réalisation des objectifs de la Conférence Rio+20 sur le développement durable. Il a également rappelé l'importance du rôle qui revient aux partenaires de la FAO pour la réalisation des objectifs mondiaux de l'Organisation. Il a particulièrement souhaité la bienvenue à M. Bráulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB).
6. M. Dias a remercié la Commission de lui avoir donné la possibilité de s'adresser à elle, à l'occasion de l'année qui marque son trentième anniversaire. Il a souligné la longue histoire de coopération entre la CDB et la FAO, notamment avec la Commission. Il a évoqué le Plan de travail conjoint avec la FAO et sa Commission pour la période 2011–2020, soulignant qu'il convenait de renforcer la coopération dans le cadre de l'action engagée pour atteindre les objectifs pertinents d'Aichi pour la biodiversité, notamment dans l'optique de la concrétisation de la sécurité alimentaire et du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (Protocole de Nagoya). Il a informé la Commission que la CDB et la FAO s'étaient mises d'accord sur plusieurs domaines où la coopération pourrait être renforcée afin de promouvoir la biodiversité pour la sécurité alimentaire et la production durable, sur la base de propositions formulées par la CDB et par le Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur la biodiversité.

¹ <http://www.fao.org/nr/cgrfa>.

7. M. Dias a mentionné d'importantes questions à discuter durant la réunion, notamment: les évaluations mondiales, domaine dans lequel il s'est déclaré satisfait de l'inclusion des rapports sur les ressources génétiques aquatiques et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture; les cibles et indicateurs, avec un intérêt particulier pour l'évaluation des progrès accomplis au regard de la réalisation des objectifs d'Aichi concernant la biodiversité; les micro-organismes et les invertébrés, thème au sujet duquel il a évoqué la pertinence des initiatives internationales sur la biodiversité des sols et les pollinisateurs, en rappelant que la Commission pouvait compter sur la poursuite de la collaboration et du soutien de la CDB; la biodiversité et la nutrition, avec un rappel de l'importance de l'initiative internationale sur la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition; le changement climatique, question sur laquelle il a réitéré l'engagement de la CDB pour l'action menée dans ce domaine, en appelant l'attention de la Commission sur la possibilité de replacer l'agriculture encore davantage dans le contexte du paysage tout entier; et l'accès aux ressources et le partage des avantages, en signalant que le Groupe de travail technique *ad hoc* de la Commission sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant avait formulé plusieurs recommandations à l'intention de la Commission concernant la collaboration avec la CDB et en faisant état de l'engagement de cette dernière à poursuivre sa collaboration avec la Commission dans ce domaine de travail pour favoriser les complémentarités et l'appui mutuel.

8. Mme Linda Collette, Secrétaire de la Commission, a souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs. Elle a indiqué que le trentième anniversaire de la Commission était une bonne occasion d'examiner ses réalisations. Elle a affirmé que la Commission pouvait être fière de son action, même s'il restait encore beaucoup à faire. Elle a souligné qu'il était important d'associer toutes les parties prenantes, aux échelons local, national, régional et international, à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission. Elle a présenté ce programme comme un élément important de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité. Elle a fait valoir qu'il était important de sortir des cadres, notant l'importance des ressources génétiques et de la biodiversité non seulement pour le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, mais aussi pour les autres secteurs de l'économie mondiale. Mme Collette a également indiqué que la Commission était en mesure d'assumer un rôle de premier plan dans la gouvernance de la biodiversité, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, notamment en contribuant à la réalisation des objectifs définis par les gouvernements à la Conférence Rio+20, «L'avenir que nous voulons.»

9. Mme Collette a souligné que les conclusions de cette réunion détermineraient les orientations suivies par la Commission sur des questions essentielles, dont la préparation de l'*État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, l'adoption possible des priorités stratégiques relatives à la conservation, à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources génétiques forestières, ainsi que la coopération avec le Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international). Mme Collette a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres de la Commission: la Bélarus, les Îles Marshall, le Monténégro et les Palaos. Elle a remercié les gouvernements allemand et espagnol qui ont permis à des délégués de pays en développement de participer à la réunion, ainsi que les gouvernements allemand, espagnol, norvégien, suédois et suisse de leur contribution financière à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

10. Le Président a présenté les conclusions des consultations informelles tenues entre les bureaux de la Commission et du Traité international au sujet des incidences juridiques, administratives et financières d'un éventuel transfert des activités ou des tâches depuis la Commission vers le Traité international. Les représentants des deux bureaux, qui s'étaient réunis le 14 avril 2013, s'étaient déclarés satisfaits du document préparé sur la question². Certains membres du Bureau avaient exprimé l'avis que les questions de politique touchant aux ressources phylogénétiques devraient être transférées à l'Organe directeur du Traité international, et avaient demandé qu'un accord de principe ou un calendrier de transfert des activités soit établi. D'autres membres avaient estimé qu'il y avait des questions plus urgentes, ou avaient fait valoir que le transfert des activités posait encore des difficultés compte tenu des différences caractérisant les compositions ou les rôles respectifs de la Commission et

² CGRFA-14/13/23.

du Traité international. Certains membres avaient demandé à la FAO de fournir des informations plus précises sur les répercussions financières possibles en matière de prestation de services aux États Membres.

11. Le Président a également fait rapport sur le séminaire spécial d'information sur le thème «Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture: Inventaire pour l'avenir», que le Secrétariat de la Commission avait organisé le 13 avril 2013. Il a indiqué que cette manifestation avait attiré plus de 120 participants d'origines très diverses. Les participants s'étaient penchés sur les valeurs de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notant que les importantes contributions des ressources génétiques étaient souvent invisibles et que la préparation de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* serait l'occasion de les faire connaître. Les participants avaient souligné l'importance du rôle que jouent les petits exploitants dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

12. La Commission a adopté l'ordre du jour, qui figure à l'*Annexe A*.

II. QUESTIONS CLÉS ET PRÉPARATION DE *L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE*

13. La Commission a examiné le document *Préparation de L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*³ et a pris note du document *Draft Guidelines for the Preparation of Country Reports Contributing to The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture* (Projet de directives pour l'élaboration des rapports nationaux contribuant à *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*)⁴.

14. La Commission a demandé à la FAO de préparer *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* pour examen à sa seizième session ordinaire conformément au processus défini dans le document CGRFA-14/13/3. Elle a souligné le fait que le processus de préparation de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* doit être fondé sur les informations issues des rapports nationaux et doit également s'appuyer sur des études thématiques, sur les rapports d'organisations internationales et sur les données fournies par d'autres parties prenantes pertinentes, y compris les centres d'excellence des pays en développement. Elle a rappelé que *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* doit être axé sur les interactions entre les différents secteurs et sur les questions transversales, en tirant pleinement parti des sources d'information existantes, y compris les évaluations sectorielles. En outre, elle a proposé d'accorder la priorité aux informations supplémentaires importantes non disponibles auprès des sources existantes.

15. La Commission a reconnu que les conclusions du rapport seraient provisoires et incomplètes dans plusieurs domaines, et elle a demandé à la FAO de veiller à ce que ces lacunes d'information soient évaluées et signalées dans le rapport. Elle a également demandé à la FAO de faire figurer dans le rapport les enseignements de l'expérience et les exemples de réussite en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a également insisté pour que *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* fasse l'objet d'une large diffusion, ce qui demandera le déploiement d'une stratégie de communication efficace.

16. La Commission a adopté la structure et le contenu proposés pour *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* tels qu'ils apparaissent à l'*Annexe B*. Elle a invité les organisations internationales et régionales pertinentes, y compris la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques et d'autres initiatives comme l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité, à participer au processus de préparation et a demandé à son Secrétaire d'envisager des mesures propres à garantir que le rapport et sa préparation contribuent à ancrer l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre d'autres initiatives internationales pertinentes comme la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et la réalisation des Objectifs d'Aichi.

³ CGRFA-14/13/3.

⁴ CGRFA-14/13/Inf.23.

17. La Commission a invité chaque pays à désigner officiellement un chargé de liaison national pour piloter la préparation de rapports nationaux, et de communiquer son nom et ses coordonnées au Secrétariat de la Commission avant le 30 novembre 2013. Elle a demandé à la FAO de mettre au point le projet de directives pour la préparation de rapports nationaux avant le 30 novembre 2013.

18. La Commission a exhorté les donateurs à fournir les ressources financières nécessaires à la préparation de L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Elle a également demandé à son Secrétaire d'examiner et de réviser le budget y compris les ressources du Programme ordinaire de la FAO, afin d'assurer une utilisation efficace des ressources financières. La Commission a également demandé à son Secrétaire de rendre compte des progrès accomplis au niveau de la préparation de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* à sa prochaine session ordinaire.

III. OBJECTIFS ET INDICATEURS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

19. La Commission a examiné le document intitulé *Objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*⁵ et a passé en revue les objectifs et indicateurs sectoriels proposés dans les documents *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁶, *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁷ et *Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières*⁸.

20. La Commission s'est félicitée des progrès accomplis quant à l'élaboration et à l'utilisation d'objectifs et indicateurs internationaux relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a demandé à la FAO de continuer à mettre au point, à tester et à appliquer des indicateurs de ce type au niveau génétique et, lorsque cela s'avère pertinent, aux niveaux des espèces et des écosystèmes, en tenant compte comme il se doit des indicateurs principaux et des indicateurs de niveau supérieur. Elle a également demandé à la FAO de consolider les travaux sur les objectifs et indicateurs relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et au suivi des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

21. La Commission a appelé l'attention sur les ressources nécessaires pour veiller à l'utilisation efficace des indicateurs dans les pays en développement. Par ailleurs, elle a souligné combien il était important de maintenir le nombre d'indicateurs dans une fourchette convenable et de répondre au besoin d'obtenir des données fiables. Elle a aussi indiqué que la définition et l'élaboration de tels indicateurs devaient s'inscrire dans une approche participative rassemblant des experts de tous niveaux, y compris des producteurs et exploitants artisanaux.

22. La Commission a prié la FAO de mettre au point et de mener à bien une étude thématique sur les indicateurs relatifs à l'état des ressources génétiques dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, en précisant que ces travaux devaient également être l'occasion de réfléchir à la manière dont on pourrait intégrer des mesures concernant l'information et la diversité génétiques dans les statistiques portant sur la pêche et l'aquaculture. En outre, elle a appelé la FAO à continuer d'actualiser régulièrement la base de données FAO/INFOODS relative à la composition des aliments pour la biodiversité, en mettant en évidence la nécessité de renforcer les initiatives qui permettent de collecter des données fiables en quantité suffisante. Enfin, elle a demandé à la FAO de lui faire rapport sur les indices alimentaires et nutritionnels à sa quinzième session ordinaire.

⁵ CGRFA-14/13/4.

⁶ CGRFA-14/13/4.1 Rev.1.

⁷ CGRFA-14/13/4,2.

⁸ CGRFA-14/13/4,3.

Objectifs et indicatifs relatifs aux ressources phylogénétiques

23. La Commission a révisé et adopté les indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a aussi adopté les trois objectifs ayant trait aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui figurent à l'*Annexe C*. Elle a demandé à la FAO d'appliquer lesdits indicateurs, de les réviser, en tenant compte de leur utilité, et de lui faire rapport à ce sujet à sa prochaine session.

24. Par ailleurs, la Commission a prié la FAO de mettre la dernière main au modèle de rapport concernant le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial⁹ avant le 31 mai 2013, en tenant compte des indicateurs révisés. Elle a invité les États Membres à formuler des observations sur ce modèle pour le 20 mai 2013 au plus tard afin d'améliorer la clarté et la compréhension commune du questionnaire, d'accroître la flexibilité du point de vue des pays rédigeant des rapports et de veiller à la cohérence des données.

25. La Commission a demandé à son Secrétaire de communiquer à la Conférence des Parties à la CDB les indicateurs relatifs au suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, au titre de la contribution à l'élaboration d'indicateurs afférents à l'Objectif 13 d'Aichi, ainsi que des informations sur l'élaboration d'indicateurs plus généraux.

26. La Commission a invité la FAO à mettre à niveau l'application informatique qui permet actuellement de suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial afin que l'on puisse utiliser les indicateurs pertinents, et d'aider les pays à se servir de ladite application, si besoin est. Elle a demandé à l'Organisation, sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires, de mettre à disposition la dernière version dans toutes les langues dans lesquelles l'application existe déjà.

27. En outre, la Commission a demandé à la FAO de mettre au point des indices composites plus généraux pour chacun des objectifs relatifs aux ressources phylogénétiques, en se fondant sur les données recueillies grâce aux indicateurs de suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Elle a souhaité que son Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques passe en revue lesdits indices à sa prochaine session et lui communique des recommandations.

Objectifs et indicatifs relatifs aux ressources zoogénétiques

28. La Commission est convenue d'utiliser la procédure, les indicateurs relatifs aux ressources et les objectifs y afférents qui ont été proposés afin de suivre la mise en œuvre et les effets du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques. Elle a invité la FAO à inclure la série d'indicateurs relatifs aux ressources dans les rapports futurs sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques et à publier les indicateurs d'évaluation des processus dans les rapports d'activité synthétiques qui porteront sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

29. La Commission a demandé à la FAO de fixer à 10 ans, aux fins de l'évaluation de la situation des races en matière de risque, le seuil critique au-delà duquel on considère de nouveau le degré de risque relatif à une race comme inconnu si les données concernant la population ne sont pas actualisées. Elle a aussi demandé que le Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques examine les autres facteurs ayant une incidence sur la situation des ressources zoogénétiques en matière de risque en vue de leur inclusion dans le DAD-IS. Elle a souhaité la mise en place d'études pilotes visant à déterminer les tendances qui marquent la situation des races en matière de risque.

30. Par ailleurs, la Commission a prié la FAO d'utiliser les données actuelles et historiques les plus à jour que lui fournira le DAD-IS au moment du calcul lorsqu'il s'agira de déterminer les tendances qui caractérisent la situation des races en matière de risque afin de les présenter dans le cadre des futurs rapports sur la situation et les tendances.

31. La Commission a exhorté la FAO à mettre à disposition du personnel employé à long terme dans le cadre du Programme ordinaire pour maintenir en fonctionnement et développer le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS). Elle a aussi demandé à la FAO de

⁹ CGRFA-14/13/Inf.9 Rev.1.

continuer à développer le DAD-IS afin de faciliter la saisie de données, y compris celles ayant trait à la nouvelle classification indiquée dans le *Rapport d'une consultation sur la définition des catégories de races*¹⁰ (qui permet de distinguer les races exotiques de celles adaptées aux conditions locales), et de donner la possibilité aux pays déclarants d'indiquer qu'une race adaptée localement est indigène. La Commission a appelé les donateurs à apporter leur contribution afin de permettre le maintien en fonctionnement et le développement du DAD-IS (par exemple, en le rendant plus intuitif et en permettant l'entrée automatisée de données) en tant que centre d'échange mondial pour les ressources zoogénétiques. Elle a remercié le gouvernement suisse de sa contribution au DAD-IS.

32. La Commission a invité les pays, aux fins du calcul des indicateurs relatifs aux ressources, à fournir des informations sur la manière dont leurs races enregistrées dans le DAD-IS devraient être classées, dans les catégories «exotiques» et «adaptées localement». Elle a encouragé les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques à s'intéresser à toutes les sources d'information pertinentes. Elle a, en outre, exhorté les pays à mettre à jour régulièrement leurs données concernant les populations des différentes races dans le DAD-IS, y compris les races exotiques.

Objectifs et indicatifs relatifs aux ressources génétiques forestières

33. La Commission a demandé à la FAO de poursuivre les travaux sur la liste provisoire d'indicateurs visant à suivre l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières et de l'application de sa stratégie de mise en œuvre, en tenant compte de leur faisabilité et en se concentrant tout particulièrement sur la nécessité de mettre au point des indicateurs relatifs à la mise en œuvre des priorités stratégiques du Plan d'action mondial. Par ailleurs, elle a invité la FAO à inclure d'autres sources d'information qui lui permettront de faire avancer les travaux concernant la liste provisoire d'indicateurs et à établir un lien entre la mise au point d'indicateurs et les processus, notamment la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, ainsi que des critères et indicateurs ayant trait à la gestion durable des ressources génétiques forestières.

IV. PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

34. La Commission a examiné le document intitulé *Feuille de route sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹¹ et a pris note des informations générales pertinentes¹².

35. Elle a réaffirmé que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture étaient importantes du point de vue de l'adaptation au changement climatique et qu'il était nécessaire de faire mieux connaître les rôles qu'elles pouvaient jouer en la matière.

36. La Commission a adopté le Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Programme de travail), qui figure à l'*Annexe D*. Elle a demandé à son Secrétaire, sous réserve que des fonds soient disponibles, de lancer la mise en œuvre du Programme de travail et de faire rapport sur l'état d'avancement de ce processus à sa seizième session ordinaire.

37. La Commission a invité les Membres, selon que de besoin, et les autres donateurs à fournir les ressources financières indispensables à la mise en œuvre du Programme de travail. Par ailleurs, elle a demandé à la FAO de lui communiquer, à sa prochaine session, des informations sur les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail.

¹⁰ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.7

¹¹ CGRFA-14/13/5.

¹² CGRFA-14/13/Inf.10.

V. ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

38. La Commission a examiné le *Rapport de la première session du Groupe de travail technique ad hoc sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant*¹³. M. Raj Patil (Australie), Vice-Président du Groupe, a présenté le rapport. La Commission a accueilli favorablement ce document et a remercié de leur travail la Présidente, Mme Grethe Helene Evjen (Norvège), et les membres du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages. Elle a également remercié le gouvernement norvégien d'avoir accueilli la réunion du Groupe et les gouvernements espagnol et suisse d'avoir apporté leur soutien financier.

Nécessité d'élaborer des mécanismes relatifs à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant et modalités de tels mécanismes

39. La Commission a examiné le document intitulé *Nécessité d'élaborer des mécanismes relatifs à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant et modalités de tels mécanismes*¹⁴. Elle est convenue qu'il était prématuré de négocier un ou des accords internationaux relatifs à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant.

40. La Commission, compte tenu du Traité international, de la CDB, du Protocole de Nagoya et d'autres accords internationaux pertinents et processus en cours, et sous réserve que des ressources soient disponibles:

- i) a encouragé les pays ne l'ayant pas encore fait à envisager la possibilité de ratifier le Traité international ou d'y accéder dès que possible, à promouvoir sa mise en œuvre complète en ce qui concerne les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à reconnaître combien il est important de les aider en ce sens, en particulier au travers d'activités de renforcement des capacités dans le cadre du Traité international;
- ii) a invité les pays ne l'ayant pas encore fait à envisager la possibilité de ratifier le Protocole de Nagoya ou d'y accéder, étant donné son rôle dans le Régime international relatif à l'accès et au partage des avantages, l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et leur rôle particulier en matière de sécurité alimentaire;
- iii) a appelé l'Organe directeur du Traité international, dans le cadre de son rôle permanent en matière de gouvernance des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à continuer de se coordonner étroitement avec la Commission afin de traiter de manière complémentaire les caractéristiques distinctives et les utilisations spécifiques des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier à la lumière des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages aux niveaux national et international; a invité le Comité intergouvernemental à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya, d'autres organisations internationales et le secteur privé à se coordonner avec la Commission afin d'agir de façon complémentaire;
- iv) a demandé à son Secrétaire de concevoir, à la demande des gouvernements, des activités de sensibilisation ciblées au niveau national, y compris des documents, qui concernent l'accès et le partage des avantages pour différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et, en collaboration avec toutes les divisions pertinentes de la FAO et les secrétariats du Traité international et de la CDB, de contribuer aux initiatives de sensibilisation nationales, régionales et internationales sur l'accès et le partage des avantages, notamment dans le contexte plus large des initiatives relatives à l'accès et au partage des avantages mises en œuvre par d'autres organisations et institutions; a demandé que ces activités de sensibilisation comprennent, à la demande des gouvernements, des informations sur les caractéristiques distinctives des ressources génétiques pour

¹³ CGRFA-14/13/6.

¹⁴ CGRFA-14/13/7.

l'alimentation et l'agriculture, ainsi que sur le consentement préalable et éclairé et sur les ententes mutuelles;

v) a prié son Secrétaire de concevoir, en vue d'améliorer la coopération entre les secteurs environnemental et agricole, des activités ciblées de sensibilisation et d'assistance technique au niveau national en ce qui concerne l'accès et le partage des avantages pour différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en coopération avec les secrétariats de la CDB et du Traité international et d'autres parties prenantes, en tenant compte des institutions nationales et régionales existantes et des besoins particuliers des agriculteurs et des communautés locales et indigènes; a souhaité que, dans la mesure du possible, ces activités soient complémentaires et coordonnées avec les initiatives appuyées et/ou menées par d'autres entités internationales, comme le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), les organismes donateurs, les fondations et les organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé;

vi) a demandé à son Secréariat de travailler avec celui de la CDB afin de participer activement aux réunions de niveaux régional et national, y compris aux activités de renforcement des capacités, organisées par le Secréariat de la CDB en vue de débattre du Protocole de Nagoya, notamment, selon qu'il conviendra, en réalisant des présentations lors de ces réunions et en fournissant son expertise et ses contributions à l'élaboration de la documentation relative à ces réunions, l'objectif étant de partager des informations sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant; a aussi demandé à son Secréariat d'inviter celui de la CDB à participer à des réunions de niveaux régional et national, y compris aux activités de renforcement des capacités, qu'il organise en vue de débattre de l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du partage des avantages en découlant;

vii) a demandé aux Membres de la Commission de recenser, dans leurs sous-secteurs respectifs, les parties intéressées avec lesquelles il serait possible de définir et d'illustrer les pratiques communément acceptées, lorsqu'elles existent, et de réfléchir à la manière dont on pourrait traiter les facteurs spécifiques à chaque sous-secteur au sein du système d'accès et de partage des avantages. Une liste de ces parties pourrait être transmise au Secréariat de la Commission afin qu'il s'en serve éventuellement pour faciliter les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, en coordination avec le Secréariat du Traité international en ce qui concerne les végétaux;

viii) a prié son Secrétaire d'inviter les pays à faire rapport, aux niveaux national et/ou régional, sur les conditions dans lesquelles certaines ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont échangées et utilisées, avec l'engagement des parties prenantes, y compris des institutions, de tous les sous-secteurs; a souhaité que son Secrétaire compile les informations obtenues pour examen par les groupes de travail techniques intergouvernementaux de la Commission, afin que celle-ci puisse prendre une décision quant au recueil d'exemples de clauses contractuelles pour les sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture autres que les ressources phytogénétiques à sa quinzième session ordinaire;

ix) a demandé à son Secrétaire d'inviter les groupes de parties intéressées à faire rapport sur les codes de conduite, directives et pratiques optimales d'application facultative, et/ou les normes concernant l'accès et le partage des avantages pour tous les sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de les compiler pour examen par les groupes de travail techniques intergouvernementaux et par la Commission à sa quinzième session ordinaire, tout en reconnaissant que les mesures volontaires ne devaient pas affaiblir les dispositions juridiquement contraignantes élaborées dans le cadre des mesures législatives, administratives ou stratégiques intérieures;

x) a également demandé à son Secrétaire de rédiger des notes explicatives portant sur les caractéristiques distinctives recensées à l'*Annexe E* au présent document, compte tenu des spécificités des différents sous-secteurs, pour examen par les groupes de travail techniques

intergouvernementaux et par la Commission à sa quinzième session ordinaire, tout en reconnaissant la nécessité d'affiner la liste de ces caractéristiques et de se concentrer sur l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

xi) a prié son Secrétaire de concevoir, et de partager avec le Secrétariat de la CDB, une matrice illustrant les pratiques, initiatives et instruments internationaux intéressant les sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui sont ou pourraient être, dans le contexte de l'accès et du partage des avantages, des éléments du Régime international relatif à l'accès et au partage des avantages – y compris la reconnaissance des caractéristiques distinctives des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture – qui se renforceraient mutuellement;

xii) a prié les groupes de travail techniques intergouvernementaux de se pencher sur les questions relatives à l'accès et au partage des avantages concernant leurs sous-secteurs respectifs;

xiii) a invité chaque région à nommer un ou deux représentants en le notifiant à son Secrétaire par l'intermédiaire du membre du Bureau qui la représente – chaque représentant devant disposer d'une expertise en matière d'accès et de partage des avantages, de préférence dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture – afin de constituer une équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques liées à l'accès et au partage des avantages. Avec l'aide du Secrétariat, ces experts se coordonneront, si possible par des moyens électroniques, afin d'aider à la préparation des réunions des groupes de travail techniques intergouvernementaux et, en se fondant sur les contributions de leurs régions, élaboreront des documents écrits et proposeront des orientations à l'intention des groupes de travail techniques intergouvernementaux. Ils participeront à certaines parties des réunions de ces groupes consacrées aux questions d'accès et de partage des avantages afin de contribuer à étayer et à orienter les débats et les résultats;

xiv) en ce qui concerne les sous-secteurs pour lesquels il n'existe pas de groupe de travail technique intergouvernemental, l'équipe d'experts collaborera étroitement avec le Secrétariat sur les travaux décrits aux paragraphes vii), viii), ix), x) et xi);

xv) a demandé que ce processus (paragraphes xii à xvi) aboutisse au *Projet d'éléments visant à faciliter la mise en œuvre des principes d'accès et de partage des avantages pour différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau national*, compte tenu des instrument internationaux pertinents dans ce domaine. Il s'agirait d'un outil d'application facultative destiné à aider les gouvernements, et non d'un nouvel instrument international. Après chaque réunion d'un groupe de travail technique intergouvernemental, les experts devront collaborer avec le Secrétariat afin de compiler les résultats sous la forme d'un projet d'éléments et transmettre ce document à leurs régions pour information. Le *Projet d'éléments* s'appuiera sur les travaux mentionnés aux paragraphes vii), viii), ix), x) et xi) – ceux-ci recensent les pratiques, initiatives et instruments internationaux existants qui intéressent tous les sous-secteurs de l'accès aux RGAA et du partage des avantages en découlant, ainsi que sur les travaux pertinents menés dans le cadre du Traité international – et sera transmis à la Commission pour examen à sa prochaine session;

xvi) a reconnu que ce processus ne pourrait être engagé que sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles, en particulier pour la participation de membres de l'équipe issus de pays en développement, et a invité les donateurs à fournir ces ressources.

VI. GRANDES QUESTIONS RELATIVES À LA BIODIVERSITÉ ET À LA NUTRITION

41. La Commission a examiné le document *Examen des grandes questions relatives à la biodiversité et à la nutrition*¹⁵ et a pris note des informations de référence pertinentes.¹⁶
42. La Commission a souligné l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition, et a noté que le rôle qu'elle était susceptible de jouer en matière de nutrition était méconnu et sous-évalué. La Commission s'est félicitée des progrès accomplis par la FAO à l'heure de sensibiliser l'opinion à cette question dans le cadre de l'initiative transversale sur la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition, et elle a demandé à la FAO de continuer à jouer son rôle moteur au sein de cette initiative. La Commission a reconnu que la biodiversité alimentaire, dans le contexte de l'initiative transversale, concernait les ressources génétiques, notamment les espèces négligées et sous-utilisées, et elle a noté que des informations renforcées sur leur teneur en nutriments pourraient leur ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux.
43. La Commission a demandé à la FAO d'approfondir ses travaux sur la biodiversité et la nutrition, tout en reconnaissant qu'il était important d'opérer le lien entre la biodiversité alimentaire et le secteur de l'environnement d'une part, et la nutrition humaine et des régimes alimentaires équilibrés d'autre part, et de tenir compte du fait que les éléments nutritifs des aliments et des régimes complets devraient être explicitement considérés comme des services écosystémiques. La Commission a souligné qu'il convenait de renforcer la collaboration avec les organisations et tribunes pertinentes, et d'éviter le chevauchement des activités.
44. La Commission a demandé à la FAO de continuer à intégrer la biodiversité aux activités pertinentes en matière de nutrition et d'intégrer davantage la nutrition dans ses travaux sur la biodiversité.
45. La Commission a exhorté les organismes de financement à appuyer la recherche et les interventions dans les domaines clés.
46. La Commission a demandé à la FAO, sous réserve de la disponibilité de fonds, d'élaborer des directives pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques, programmes, et plans d'action nationaux et régionaux relatifs à la nutrition. Elle a demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux d'examiner le projet de directives et de formuler des recommandations pour examen par la Commission à sa quinzième session ordinaire.
47. La Commission a demandé à la FAO de continuer à mettre à jour régulièrement la base de données FAO/INFOODS sur la composition des aliments pour la biodiversité et de rendre compte des progrès accomplis à la Commission à sa quinzième session ordinaire. La Commission a également demandé à la FAO d'entreprendre des actions de renforcement des capacités dans les centres de données régionaux INFOODS afin de former les autorités responsables à la production et au traitement de données sur les nutriments pour la biodiversité alimentaire.
48. La Commission a demandé à la FAO d'élaborer de nouvelles méthodes d'enquête et des directives visant la modification des méthodes d'enquête existantes sur la consommation alimentaire, afin de mieux capturer les informations concernant la contribution de la biodiversité alimentaire à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et d'aider les pays qui ont déjà entrepris des enquêtes de consommation alimentaire à produire régulièrement des données de consommation pour la biodiversité.

¹⁵ CGRFA-14/13/8.

¹⁶ CGRFA-14/13/Inf.11; CGRFA-14/13/Inf.12; CGRFA-14/13/Inf.13.

49. La Commission a proposé que les domaines de travail supplémentaires comprennent la caractérisation, l'utilisation et la consommation de la biodiversité alimentaire; les activités de sélection pour favoriser l'amélioration des caractéristiques agronomiques de la biodiversité alimentaire riche en nutriments; la diversification de l'agriculture et des régimes alimentaires pour lutter contre toutes les formes de malnutrition, avec l'accent mis notamment sur les carences en micronutriments; et la conservation in situ, les savoirs traditionnels et le renforcement de l'accès aux marchés.

VII. RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Présentation de L'état des ressources génétiques forestières dans le monde

50. La Commission a examiné le document intitulé *Élaboration du rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*¹⁷. Elle a pris connaissance du *Projet de rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*¹⁸, a salué les progrès accomplis quant à l'élaboration du rapport et a formulé des observations sur les principales conclusions présentées, qui devront être prises en compte lors de l'achèvement du document. Elle a demandé à la FAO de mettre la dernière main au document au cours de l'année 2013, conformément à la structure proposée¹⁹, et de permettre aux Membres de formuler des observations sur le projet final pendant ce processus. Elle a aussi prié l'Organisation de rédiger une synthèse de *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*.

Rapport de la deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières

51. La Commission a examiné le *Rapport de la deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières*²⁰. Mme A. Lolona Ramamonjisoa Ranaivoson (Madagascar), Présidente du Groupe, a présenté le rapport. La Commission a remercié la Présidente et les membres du Groupe de leur travail et a réservé un accueil favorable au rapport.

Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières

52. La Commission a examiné et révisé le projet de priorités stratégiques relatives aux actions à mener dans le domaine des ressources génétiques forestières²¹. Elle l'a adopté sous la forme du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, tel qu'il figure à l'*Annexe F*. Elle a invité le Directeur général de la FAO à porter le Plan d'action mondial à l'attention de la Conférence de la FAO en vue de son adoption à la trente-huitième session de cet organe, en juin 2013.

53. La Commission a prié la FAO d'élaborer une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

54. La Commission a encouragé la mobilisation de ressources financières suffisantes, de préférence sous la forme de contributions volontaires, pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial, en particulier pour aider les pays en développement.

55. La Commission a demandé à son Secrétariat d'élaborer un document d'information destiné à étayer les débats du Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières au sujet du champ d'action dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, en tenant compte du mandat de la Commission.

¹⁷ CGRFA-14/13/9.

¹⁸ CGRFA-14/13/Inf.14.

¹⁹ CGRFA-14/13/Inf.14.

²⁰ CGRFA-14/13/10.

²¹ CGRFA-14/13/11.

VIII. RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

56. La Commission a examiné le *Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²². M. Arthur da Silva Mariante (Brésil), Président du Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques, a présenté le rapport. La Commission a remercié de leur travail M. Mariante et les membres du Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques et s'est félicitée du rapport.

Examen de la mise en œuvre des conclusions d'Interlaken

57. La Commission a examiné les documents *Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la déclaration d'Interlaken*²³ et *Examen de la stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*²⁴. Elle a également pris note des autres informations pertinentes²⁵.

État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

58. La Commission s'est félicitée des progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et a demandé à la FAO de poursuivre ses activités et de maintenir et renforcer ses travaux pour fournir des avis techniques aux pays et aux régions dans leurs efforts de mise en œuvre, y compris pour mettre en place de points de contact régionaux. La Commission a encouragé la FAO à continuer de sensibiliser l'opinion à la diversité zoogénétique par le biais du Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) et de la revue *Animal Genetic Resources*.

59. La Commission a insisté sur le fait que les pays devaient mettre régulièrement à jour leurs données et informations nationales sous DAD-IS ou EFABIS-net (réseau du Système européen d'information sur la biodiversité des animaux domestiques) afin de faciliter une prise de décision en connaissance de cause en matière de gestion des ressources zoogénétiques. Elle a exhorté les pays à recueillir et intégrer les informations dans le module de DAD-IS ou d'EFABIS-net relatif aux descripteurs de l'environnement de production. La Commission a demandé à la FAO de fournir un appui technique pour aider les pays en développement à recueillir et encoder les données.

60. La Commission a approuvé le *Projet de directives sur conservation in situ des ressources zoogénétiques* et a demandé à la FAO de les publier et de leur assurer une large diffusion. Elle a demandé à la FAO de continuer à élaborer des directives techniques sur l'identification, la traçabilité et l'enregistrement des performances des animaux.

61. La Commission a demandé à la FAO de définir la nature des services écosystémiques fournis par les espèces et les races de bétail dont s'occupent toutes les catégories d'éleveurs, en tenant particulièrement compte des importantes contributions des petits éleveurs et pasteurs, et de fournir ses conclusions à la Commission à sa quinzième session ordinaire.

Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

62. La Commission a remercié les gouvernements qui ont contribué au Compte fiduciaire de la FAO et demandé instamment aux gouvernements et à d'autres donateurs potentiels de contribuer ou d'augmenter leurs contributions au Compte fiduciaire de la FAO et à d'autres fonds pour appuyer la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.

²² CGRFA-14/13/12.

²³ CGRFA-14/13/13.

²⁴ CGRFA-14/13/14.

²⁵ CGRFA-14/13/Inf.15; CGRFA-14/13/Inf.16 Rev.1; CGRFA-14/13/Inf.17; CGRFA-14/13/Inf.18.

63. La Commission a également remercié les bureaux du Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques et de la Commission, les points de contact régionaux pour les ressources zoogénétiques et le groupe d'experts pour leurs travaux liés au premier cycle de projets de la stratégie financière.
64. La Commission a demandé à la FAO de continuer à fournir des fonds du Programme ordinaire et des avis techniques pour aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, et de continuer à nouer des partenariats et des alliances avec d'autres organisations et mécanismes internationaux afin de renforcer la mobilisation de ressources financières et en nature.
65. La Commission a adopté les procédures de suivi et d'évaluation indépendante des projets acceptés, comme indiqué à l'*Annexe G.1*.
66. La Commission a chargé le Secrétariat du Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques de lancer, dans l'intervalle des sessions de la Commission, un deuxième appel à propositions dès que des fonds d'un montant d'1 million d'USD seraient disponibles dans le Compte fiduciaire et, pour ce qui est de l'utilisation des ressources et de la définition des priorités, d'appliquer les procédures qui ont été suivies pendant le premier cycle de projets, tout en encourageant la présentation, par toutes les régions, de notes de synthèse de grande qualité.
67. La Commission est convenue de modifier la stratégie de financement²⁶, comme indiqué à l'*Annexe G.2*.
68. La Commission a décidé, en ce qui concerne les prochains appels à propositions, de limiter à deux le nombre de notes de synthèse qu'un pays pouvait soumettre: une note élaborée par le pays en question et une note qu'il avait élaborée avec plusieurs autres pays.
69. La Commission a reconnu le rôle des points de contact régionaux en matière d'assurance qualité du processus d'élaboration et de présélection des notes de synthèse et a demandé que, pour le prochain appel à propositions, les points de contact régionaux répertorient les notes de synthèse pertinentes et appropriées de leurs régions.

Élaboration du deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

70. La Commission a examiné le document *Élaboration du Deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*²⁷ et a passé en revue le *Projet de questionnaire pour la collecte de données nationales à l'appui de l'élaboration du deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*²⁸.
71. La Commission a demandé à la FAO de préparer le *Deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (Deuxième rapport), en s'attachant aux changements intervenus depuis la préparation du premier rapport, en vue de sa présentation à la Commission à sa quinzième session ordinaire. Elle a appelé tous les Membres de la FAO et les mécanismes, fonds et organes internationaux compétents à accorder immédiatement la priorité et l'attention qu'il convenait à l'attribution effective de ressources volontaires et extrabudgétaires pour la préparation du Deuxième rapport. Elle a demandé à la FAO d'examiner le budget dans le but de renforcer la part couverte par les ressources du Programme ordinaire.
72. La Commission a approuvé le projet de questionnaire pour la collecte de données nationales à l'appui de l'élaboration du Deuxième rapport. Elle a invité les pays à faire parvenir à la FAO des observations sur le questionnaire avant le 19 mai 2013. La Commission a invité le Bureau du Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques à examiner les observations et à mettre définitivement le questionnaire au point, dans les meilleurs délais, avant qu'il soit distribué aux pays. Elle a demandé à la FAO de présenter une version préliminaire du Deuxième rapport pour examen à la huitième session

²⁶ CGRFA-12/09/Rapport, *Annexe C*.

²⁷ CGRFA-14/13/15.

²⁸ CGRFA-14/13/Inf.19.

du Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques, et de faciliter ses délibérations sur l'éventuelle nécessité d'actualiser le Plan d'action mondial.

73. La Commission a appelé tous les Membres de la FAO et les organisations internationales à fournir en temps voulu les informations nécessaires à l'élaboration du *Deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques dans le monde*, faisant observer que certains pays auraient peut-être besoin d'un appui technique en la matière.

IX. RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES

État d'avancement de l'élaboration de

L'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde

74. La Commission a examiné les documents intitulés *État d'avancement de l'élaboration de L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*²⁹ et *Analyse exploratoire des politiques: lacunes et opportunités liées aux ressources génétiques aquatiques*³⁰. Elle a pris note des documents d'information intitulés *Draft Guidelines for the Preparation of Country Reports for the State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture* (Projet de directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de la rédaction de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*)³¹ et *Scoping Policy Analysis for Aquatic Genetic Resources* (Analyse exploratoire des politiques relatives aux ressources génétiques aquatiques)³².

75. La Commission a demandé à la FAO de poursuivre ses travaux en vue de l'élaboration de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, en veillant à ne pas reproduire ni reprendre à son compte ceux d'autres organismes des Nations Unies et en reconnaissant, en particulier, le rôle central de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le traitement des questions liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones marines situées au-delà des juridictions nationales, en particulier au travers de son Groupe de travail informel *ad hoc* à composition non limitée, établi par l'Assemblée générale³³.

76. La Commission a insisté sur le fait que les travaux contribuant à l'élaboration de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* devaient présenter un lien avec le Code de conduite pour une pêche responsable et s'appuyer sur ce texte. La Commission a décidé que le rapport concernerait uniquement les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales. En outre, les pays ont été invités à fournir une liste, classée par espèces, des ressources génétiques aquatiques présentant une importance au niveau national dans le secteur de la pêche de capture et relevant de leur juridiction nationale.

77. La Commission est convenue de la structure de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, qui figure à l'Annexe H.

78. La Commission a appelé les pays à participer au processus en rédigeant des rapports nationaux sur les ressources génétiques aquatiques et à renforcer les systèmes d'information qui s'y rapportent. Elle a invité les parties intéressées à participer à l'élaboration de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, notamment en fournissant des rapports à la FAO. Elle a demandé à la FAO de déterminer un champ d'action pour ce qui est de renforcer la collecte et l'analyse de données et d'informations sur la pêche et l'aquaculture au niveau national, en incluant des informations sur les ressources génétiques aquatiques.

²⁹ CGRFA-14/13/16.

³⁰ CGRFA-14/13/18.

³¹ CRGRA -14/13/Inf.24.

³² CGRFA-14/13/Inf.25.

³³ Résolution 59/24, paragraphe 73.

79. La Commission a demandé à la FAO d'ajuster le document intitulé *Draft Guidelines for the Preparation of Country Reports for The State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture*³⁴ (Projet de directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de la rédaction de L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde) et de réduire le nombre d'études thématiques en établissant un ordre de priorité conformément au champ d'action convenu, et en se concentrant sur la question essentielle qu'est la diversité génétique.

80. La Commission a pris note de la recommandation du Comité des pêches, qui a suggéré de créer un groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques et les technologies associées. Cet organe serait chargé de conseiller la FAO sur les questions intéressant les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées.

81. La Commission a demandé à la FAO de présenter, au sein de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, des exemples de politiques et de législations nationales pertinentes qui concernent spécifiquement la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées, en particulier au niveau génétique.

82. La Commission a prié la FAO de préparer un aperçu des facteurs ayant une incidence sur les ressources génétiques aquatiques, en particulier des informations sur la manière de les traiter. Elle a souhaité que la FAO, à cet égard, consulte les pays et tire parti des mécanismes intergouvernementaux.

83. La Commission a fait remarquer que les cadres stratégiques et juridiques nationaux en matière de ressources génétiques aquatiques n'en étaient qu'à leurs prémices et a demandé à la FAO de mener des activités de renforcement des capacités dans ce domaine, selon que de besoin.

84. La Commission a examiné le document intitulé *Création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture*³⁵.

85. La Commission a exprimé diverses opinions concernant la création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et n'a pas trouvé de consensus à ce sujet à la présente session.

86. La Commission a invité le Comité des pêches, si un groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées devait voir le jour, à envisager de proposer à cet organe de contribuer à l'élaboration de *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

87. La Commission a demandé à être informée, par l'intermédiaire de son Bureau, de ces contributions éventuelles.

X. QUESTIONS ESSENTIELLES RELATIVES AUX MICRO-ORGANISMES ET AUX INVERTÉBRÉS

88. La Commission a examiné le document *Questions essentielles relatives aux micro-organismes et aux invertébrés*³⁶ et a pris note des informations de référence connexes³⁷.

89. La Commission a rappelé que la diversité des microbes et des invertébrés était importante pour l'agriculture durable et pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment à la lumière des défis mondiaux relatifs à l'environnement et à la santé.

90. La Commission a demandé à la FAO, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, de réaliser des évaluations ciblées spécifiques sur la situation et les tendances en matière de caractérisation, de conservation et d'utilisation des micro-organismes des sols, des agents de lutte

³⁴ CGRFA-14/13/Inf.25.

³⁵ CGRFA-14/13/17.

³⁶ CGRFA-14/13/19.

³⁷ Études de référence 61, 62, 64 et 65.

biologique et des agents pathogènes des plantes, pour d'autres cultures alimentaires importantes comme le blé, le maïs et le soja, en mettant tout particulièrement l'accent sur les bonnes pratiques agricoles et en favorisant la prestation de services écosystémiques par les micro-organismes et les invertébrés bénéfiques. Elle a également demandé à la FAO de rendre compte de l'évolution de la caractérisation, de la conservation et de l'utilisation des micro-organismes s'agissant, selon le cas, de la digestion chez le ruminant, des sols dans différents systèmes de production agricole, des processus agro-industriels ou de la transformation des aliments.

91. La Commission a demandé à la FAO de présenter, s'il y a lieu, des informations sur les faits nouveaux relatifs à la caractérisation, à la conservation et à l'utilisation des micro-organismes et des invertébrés ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture à la quinzième session ordinaire de la Commission, quand celle-ci examinerait les travaux des groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les plus récentes applications et l'intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

92. La Commission a demandé à la FAO d'examiner, le cas échéant, dans *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, le rôle joué entre autres par les micro-organismes et des invertébrés en matière de prestation de services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture, la nutrition et la santé humaines, l'agriculture durable, la pollinisation et la biodiversité des sols.

XI. RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

Rapport de la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

93. La Commission a examiné le *Rapport de la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. M. Amar Tahiri (Maroc), Président du Groupe, a présenté le rapport. La Commission a remercié le Président et les membres du Groupe de leur travail et a accueilli favorablement le rapport.

Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

94. La Commission a examiné le document intitulé *Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*³⁸ et a pris note des informations de référence pertinentes³⁹.

95. La Commission s'est félicitée des progrès accomplis quant à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et a remercié la FAO d'en avoir mis à disposition le résumé dans toutes ses langues officielles. Elle a demandé à l'Organisation de continuer à aider les pays à renforcer leurs capacités quant à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, en étroite collaboration avec le Traité international et d'autres partenaires. Elle a invité les donateurs à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires à la mise en œuvre complète du deuxième Plan d'action mondial, en particulier grâce au renforcement des capacités dans les pays en développement et les économies en transition.

96. La Commission a insisté sur l'importance de la conservation *in situ* et de la gestion à la ferme des ressources phytogénétiques, et a demandé à la FAO de rédiger un document de réflexion détaillant la gouvernance, la structure, les fonctions et les répercussions financières d'un réseau mondial de conservation *in situ* et de gestion à la ferme ou de deux réseaux distincts chargés des mêmes tâches, pour examen par le Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques et la Commission à leurs prochaines sessions ordinaires. Elle a précisé que le document de réflexion devait aussi traiter des moyens d'améliorer et de renforcer les réseaux nationaux et régionaux et d'éviter les doublons.

³⁸ CGRFA-14/13/21.

³⁹ CGRFA-14/13/Inf.20.

97. La Commission a souligné combien il était important de créer des réserves génétiques destinées à la conservation *in situ* de plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, qui pourraient aussi comprendre dans certains cas des cultivars traditionnels, et a demandé à la FAO d'envisager de prêter un appui technique dans ce domaine. Par ailleurs, elle a rappelé aux donateurs les ressources extrabudgétaires qui seraient nécessaires à la création de ces réserves génétiques.

98. La Commission a prié la FAO de continuer à collaborer avec des partenaires en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la sélection végétale et des systèmes semenciers, et a appelé les donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires en faveur de ces secteurs. Elle a indiqué combien il était important de mettre en place ces initiatives en synergie avec le Programme de travail relatif à l'utilisation durable du Traité international. Elle a demandé au Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques d'examiner le *Projet de guide relatif à la formulation des politiques semencières nationales*⁴⁰, pour examen par la Commission à sa quinzième session ordinaire.

99. La Commission a salué l'aide que la FAO a apportée aux pays quant à l'élaboration de leurs stratégies nationales de mise en valeur des ressources phylogénétiques, des pratiques optimales et des outils relatifs à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Elle a demandé à l'Organisation d'élaborer un projet de directives sur les stratégies nationales relatives aux ressources phylogénétiques, pour examen par le Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques et la Commission à leurs prochaines sessions.

100. La Commission s'est félicitée des progrès accomplis quant à la création et à l'amélioration des mécanismes nationaux de partage d'informations et a invité ses Membres à mettre en place ou à continuer d'actualiser de tels mécanismes et à réfléchir à d'autres moyens électroniques de collecte et de diffusion des données, conformément aux indicateurs adoptés pour le suivi du deuxième Plan d'action mondial. Elle a appelé à la mobilisation de ressources extrabudgétaires destinées au suivi du deuxième Plan d'action mondial dans le plus grand nombre possible de pays et a rappelé qu'il fallait continuer à renforcer la collaboration avec le Traité international afin que les mécanismes nationaux de partage d'informations contribuent à l'établissement du Système d'information mondial dans un bon rapport coût-efficacité.

Préparation du troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

101. La Commission a adopté le calendrier proposé⁴¹ pour l'élaboration du troisième rapport sur l'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (troisième rapport) et a demandé à la FAO de fournir au Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques et à la Commission, à leurs prochaines sessions, un plan détaillé de ce document, y compris les chapitres et les domaines thématiques proposés, ainsi qu'un budget estimatif révisé indiquant les contributions du Programme ordinaire. Elle a insisté sur le fait que le suivi du deuxième Plan d'action mondial et l'élaboration du troisième rapport devaient être totalement intégrés. Elle a invité la FAO à s'engager auprès d'organisations internationales pertinentes afin d'obtenir qu'elles participent dès le début à l'élaboration du troisième rapport, et les donateurs à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires pour faciliter le processus préparatoire.

Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

102. La Commission a examiné le document intitulé *Projet de normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴² et l'a approuvé, en tenant compte de la nature facultative de ces normes.

103. La Commission a estimé que les Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture représentaient une réalisation significative, et a indiqué que ces normes seraient extrêmement précieuses en ceci qu'elles

⁴⁰ CGRFA-14/13/Inf.20.

⁴¹ CGRFA-14/13/9, *Tableau 1*.

⁴² CGRFA-14/13/22.

faciliteraient la conservation du matériel génétique dans le monde entier. Elle a remercié les experts et les institutions qui ont contribué à l'élaboration des normes. Elle a demandé à la FAO de publier et de diffuser à grande échelle les Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de faire connaître leur importance et d'aider les pays à renforcer leurs capacités au profit de l'application de ces textes. Elle a prié la FAO de mener une enquête sur l'application desdites normes et de faire rapport au Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques et à la Commission sur leur incidence, leur pertinence et leur efficacité.

104. La Commission a fait remarquer que certaines enceintes souhaiteraient peut-être élaborer des normes spécifiques à des cultures.

Coopération avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

105. La Commission a examiné le document *Transfert d'activités ou de tâches, de la Commission aux organes directeurs du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: incidences juridiques, administratives et financières*⁴³. Elle est aussi revenue sur le document ayant trait au même sujet qui avait été présenté à sa précédente session⁴⁴.

106. Elle s'est félicitée de l'analyse des incidences juridiques du transfert d'activités ou de tâches de la Commission aux organes directeurs. Dans un même temps, elle a considéré qu'il était nécessaire de disposer d'informations supplémentaires pour prendre une décision concernant le transfert de tâches ou d'activités, notamment eu égard aux incidences financières et administratives. Par ailleurs, elle a demandé que les documents contenant les informations nécessaires pour faciliter la prise de décisions soient diffusés rapidement.

107. La Commission a souligné qu'une étroite collaboration était nécessaire dans les domaines d'intérêt commun entre la Commission et le Traité international, par l'entremise de leurs secrétariats et bureaux respectifs, et qu'il convenait d'éviter le chevauchement des activités.

108. La Commission a constaté qu'à l'heure actuelle, il n'existait pas de consensus entre ses membres au sujet du transfert des activités présenté dans le paragraphe 15 du document CGRFA-14/13/23 et elle est convenue de continuer à examiner cette question.

XII. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Ressources financières et humaines à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

109. La Commission a examiné le document *Ressources humaines et financières à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel*⁴⁵.

110. La Commission a pris note des ressources humaines et financières disponibles à la FAO pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, et a souligné combien il était important, pour tous les secteurs des ressources génétiques, de disposer stratégiquement de ressources financières suffisantes, régulières et fiables au cours des années à venir. La Commission a demandé à obtenir de plus amples informations à sa quinzième session.

111. La Commission a invité la FAO à continuer de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour les travaux intéressant tous les secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. Elle a également invité les donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et les pays en développement à participer aux réunions pertinentes.

⁴³ CGRFA-14/13/23.

⁴⁴ CGRFA-13/11/7.

⁴⁵ CGRFA-14/13/24.

Plan stratégique 2014-2023 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

112. La Commission a examiné le *Projet de Plan stratégique 2014-2021 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴⁶.

113. La Commission a adopté le Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tel qu'il est présenté à l'*Annexe I*, en tant que cadre de planification et de mise en œuvre conçu pour aider les membres de la Commission, du Bureau et du Secrétariat de la Commission, de la FAO et d'autres organisations à contribuer à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission. La Commission a souhaité qu'un projet d'annexe actualisé soit présenté au Bureau pour examen.

114. La Commission s'est félicitée de la proposition visant à mettre en place un cycle décennal de lancement des rapports sur l'état des ressources dans le monde, mais elle a demandé à la FAO de présenter à la fois *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* à sa seizième session ordinaire.

115. La Commission a demandé à la FAO de renforcer les accords de coopération passés avec les organisations internationales pertinentes et d'en établir de nouveaux à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2023, et elle a invité les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des instituts de recherche agricole et des organisations scientifiques, des organisations de la société civile, des organisations de producteurs et le secteur privé, des points de contact et des réseaux régionaux pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et enfin les organismes de financement, à contribuer activement à la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, et à utiliser le Plan stratégique 2014-2023 comme outil de planification pour leurs activités.

116. La Commission a demandé à la FAO d'envisager la création d'un fonds fiduciaire pour faciliter la préparation des rapports sur l'état des ressources dans le monde dans le cadre du mandat de la Commission.

117. La Commission a demandé à son Secrétaire d'aligner le Plan stratégique 2014-2023 sur le Cadre stratégique et Plan à moyen terme 2014-17/Programme de travail et budget 2014-15 révisés de la FAO.

XIII. COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

118. La Commission a examiné le document *Coopération avec des organisations et des instruments internationaux*⁴⁷. Elle a pris note des documents de référence *Communications des organisations internationales sur les thèmes prioritaires de la session*⁴⁸, *Rapport du Consortium des centres internationaux de recherche agronomique du GCRAI à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴⁹ et *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁵⁰.

119. La Commission a remercié les organisations et instruments internationaux pour leurs communications et s'est félicitée de leurs travaux à l'appui de ses activités. Elle a invité son Secrétariat à continuer de demander aux organisations et instruments internationaux de fournir des contributions sur les thèmes prioritaires des sessions ordinaires, et de les lui communiquer pour information.

⁴⁶ CGRFA-14/13/25.

⁴⁷ CGRFA-14/13/26.

⁴⁸ CGRFA-14/13/Inf.26.

⁴⁹ CGRFA-14/13/Inf.22.

⁵⁰ CGRFA-14/13/Inf.21.

XIV. STATUT ET STRUCTURE DE LA COMMISSION

120. La Commission a examiné le document *Statut de la Commission*⁵¹. La Commission a réaffirmé qu'elle devait conserver son statut actuel de Commission établie en vertu des dispositions du paragraphe 1 de l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO. Elle a décidé de modifier comme suit son Règlement intérieur (le texte modifié apparaît souligné et en italiques):

1) L'Article IV.1 sera le suivant: La Commission tient habituellement une session ordinaire tous les deux ans. Elle peut aussi décider, le cas échéant, de tenir des sessions extraordinaires, sous réserve de l'approbation du Conseil de la FAO. La Commission se réunit habituellement au Siège de l'Organisation. *Les dates des sessions ordinaires seront choisies pour que le Comité du Programme et le Comité financier puissent exercer leur fonction consultative auprès du Conseil en tenant compte du rapport de la Commission.* En règle générale, les sessions ordinaires ne durent pas plus de cinq jours. Les sessions sont habituellement précédées de consultations régionales organisées avec des moyens appropriés.

2) Le paragraphe 2 suivant sera ajouté à l'Article XI:

2. La Commission s'efforcera de faire en sorte que les recommandations soient précises et puissent être mises en œuvre.

121. La Commission a demandé à son Secrétaire de rendre compte, à sa prochaine session, des faits récents intervenus à la FAO et qui concernent le statut des observateurs.

XV. COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES INTERGOUVERNEMENTAUX ET ÉLECTION DE LEURS MEMBRES

122. La Commission a décidé de maintenir la composition de ses groupes de travail techniques intergouvernementaux. Toutefois, la Commission a décidé d'examiner plus avant cette question à sa prochaine session et a demandé à son Secrétaire de fournir des informations sur les critères envisageables pour la composition des groupes de travail techniques intergouvernementaux. La Commission est également convenue d'examiner la question de la participation d'observateurs et de suppléants aux sessions des groupes de travail techniques intergouvernementaux.

123. La Commission a demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les ressources zoogénétiques, les ressources phytogénétiques et les ressources génétiques forestières de se réunir préalablement à sa prochaine session ordinaire afin d'accomplir les tâches qui leur auront été assignées⁵² et a élu les membres des groupes de travail, comme indiqué à l'*Annexe J*.

XVI. EXPO 2015: NOURRIR LA PLANÈTE, ÉNERGIE POUR LA VIE

124. M. Eduardo Rojas-Briales, Sous-Directeur général de la FAO (Département des forêts) et récemment nommé Commissaire général pour les préparations des Nations Unies en vue de l'Expo 2015, a informé la Commission sur la manifestation à venir.

125. M. Rojas-Briales a signalé que le thème de l'Expo 2015 serait «Nourrir la planète, énergie pour la vie» et que les participants s'intéresseraient à des questions en lien direct avec les travaux de la FAO et de la Commission, comme la biodiversité, la sécurité alimentaire et les meilleures pratiques pour le développement durable. En outre, M. Rojas-Briales a noté qu'environ 140 pays devaient prendre part à l'Expo 2015, y compris quelque 80 pays en développement, et que la société civile serait également présente. Il a informé la Commission que les organismes ayant leur siège à Rome – la FAO, le Programme alimentaire mondial et le Fonds international de développement agricole – assureraient, sous la houlette du Directeur général de la FAO, la coordination de la participation des institutions du système des Nations Unies. Il a fait observer que l'Expo 2015 serait une bonne occasion pour le

⁵¹ CGRFA-14/13/27.

⁵² Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques: paragraphes 29, 40 (xii), 46, 60, 61 et 72; Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques: paragraphes 23, 27, 40 (xii), 46, 96, 98, 99 et 101; Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières: paragraphes 33, 40 (xii), 46, 53 et 55.

système des Nations Unies de mettre en avant les objectifs et les enjeux liés aux thèmes de l'Expo et de présenter ses activités.

XVII. DATE ET LIEU DE LA QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION

126. La Commission est convenue de tenir sa quinzième session ordinaire à Rome (Italie) en 2015, à une date appropriée, antérieure à la prochaine session de la Conférence de la FAO. En conséquence, le Secrétaire a annoncé que la quinzième session ordinaire de la Commission se déroulerait du 19 au 23 janvier 2015.

XVIII. ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

127. La Commission a élu ses Président et Vice-Présidents pour sa quinzième session ordinaire. M. Amar Tahiri (Maroc) a été élu Président. M. K.C. Bansal (Inde), Mme Paula Rassi Brasil (Brésil), Mme Christine Dawson (États-Unis d'Amérique), Mme Elzbieta Martyniuk (Pologne), M. Javad Mozafari Hashjin (République islamique d'Iran) et M. William Wigmore (Îles Cook) ont été élus Vice-Présidents. Mme Elzbieta Martyniuk a été élue Rapporteur.

XIX. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

128. Des Représentants régionaux ont pris la parole afin de remercier le Président, le Bureau, le Secrétariat et le personnel d'appui, et d'exprimer leur satisfaction quant aux conclusions de la réunion. Des remerciements ont également été adressés aux États qui avaient fourni une aide financière aux délégués de pays en développement.

129. Au nom des organisations de la société civile présentes à la réunion, un représentant de Practical Action a insisté sur le rôle important que jouait la Commission en matière de gouvernance globale de l'ensemble des questions de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Il s'est félicité de l'élaboration prochaine de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et a souligné combien il était important de faire participer les petits producteurs de tous les sous-secteurs à ce processus et de veiller à ce que leurs opinions et leurs perspectives soient prises en considération. Il a aussi évoqué la nécessité de mettre au point des objectifs et des indicateurs tenant compte des rôles des petits producteurs, d'aider les organisations d'agriculteurs et de soutenir la recherche dirigée par les agriculteurs, et d'élaborer des politiques semencières nationales qui reflètent les contributions de systèmes alimentaires caractérisés par leur biodiversité en matière de nutrition et de résistance au changement climatique.

130. Il a appelé la Commission à renforcer son engagement auprès des organisations de la société civile, en particulier des organisations internationales et régionales et des groupes à vocation sociale rassemblant des agriculteurs et d'autres petits producteurs.

131. Mme Collette a fait remarquer que les travaux intergouvernementaux sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture entraient dans une nouvelle décennie. Elle s'est attardée sur les conclusions de la réunion, en indiquant que la Commission s'était une fois de plus avérée être une enceinte intergouvernementale essentielle et que ses décisions aideraient à placer les ressources génétiques en tête des priorités mondiales. En outre, Mme Collette a précisé que le succès des travaux futurs de la Commission dépendrait de la collaboration avec un large éventail de parties intéressées. Elle a remercié le Président et le Bureau de leur travail pendant la réunion et la période intersessions, ainsi que tous les délégués et observateurs de leurs contributions à la réussite de la réunion. Elle a également exprimé sa gratitude envers l'ensemble du personnel.

132. M. Fraleigh a remercié le Secrétariat de la Commission et les départements techniques de la FAO, ainsi que les interprètes et les autres membres du personnel d'appui. Il a également remercié les Vice-Présidents et le Rapporteur, et a présenté ses vœux de réussite au Président et au Bureau nouvellement élus. Enfin, il a remercié les délégués de leur travail acharné, de leur état d'esprit, de leur clarté et de leur volonté de trouver des compromis.

ANNEXE A

**ORDRE DU JOUR DE LA QUATORZIÈME SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

2. Questions transversales
 - 2.1 Questions clés et préparation de *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
 - 2.2 Examen des objectifs et indicateurs internationaux pertinents en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture
 - 2.3 Feuille de route ou programme de travail sur le changement climatique et sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 2.4 Réflexion sur la nécessité d'élaborer des mécanismes relatifs à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant et sur les modalités de tels mécanismes, y compris sur le rapport de la première session du Groupe de travail technique *ad hoc* sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant
 - 2.5 Examen des grandes questions relatives à la biodiversité et à la nutrition
3. Ressources génétiques forestières
 - 3.1 Présentation de *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*
 - 3.2 Rapport de la deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières et, notamment, examen des options possibles pour la suite à donner
4. Ressources zoogénétiques
 - 4.1 Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 4.2 Examen de la suite donnée à la Conférence d'Interlaken
 - 4.3 Élaboration du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
5. Ressources génétiques aquatiques
 - 5.1 État d'avancement de l'élaboration de *L'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde*
 - 5.2 Examen de l'analyse exploratoire
6. Examen des questions essentielles relatives aux micro-organismes et aux invertébrés

7. Ressources phylogénétiques
 - 7.1 Rapport de la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 7.2 Suivi des recommandations de la Commission concernant la mise en œuvre du *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*
 - 7.3 Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 7.4 Examen de la coopération avec le Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
8. Mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel
 - 8.1 Ressources humaines et financières disponibles **pour** la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel
 - 8.2 Plan stratégique 2014-2021 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

9. Coopération avec des organisations et des instruments internationaux

MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

10. Statut et visibilité de la Commission et, en particulier, examen du fonctionnement de ses réunions
11. Composition des groupes de travail technique intergouvernementaux

QUESTIONS DIVERSES

12. Autres questions
13. Date et lieu de la quinzième session ordinaire de la Commission
14. Élection du Président et des Vice-Présidents de la quinzième session ordinaire
15. Adoption du rapport

ANNEXE B

ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE: STRUCTURE ET CONTENU

Titre du chapitre	Portée du chapitre et contenu indicatif
1. Introduction	<p>Introduction définissant le champ du rapport, et notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la nature, les fonctions et la valeur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture; • la relation entre, d'une part, la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, d'autre part, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la production durable et le développement rural (dans toutes ses dimensions économiques, sociales et culturelles); • les perspectives écosystémiques (services, fonctions et approche écosystémiques); • les interactions internationales et nationales liées à l'utilisation des ressources génétiques.
2. Facteurs de changement	<p>Effet des différents facteurs de changement et de stress sur l'ampleur et la disponibilité de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture; examen des attentes futures et des effets de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accroissement démographique; • l'évolution de la situation et des relations sociales et économiques; • l'évolution des modes d'utilisation et de gestion des terres, la destruction des habitats et la surexploitation des ressources; • le changement climatique; • l'impact des catastrophes naturelles. <p>Changements susceptibles d'intervenir dans les prochaines décennies.</p>
3. Situation et tendances actuelles de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	<p>Évaluations intégrées de l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation globale des ressources génétiques végétales, animales, forestières et aquatiques; • évaluation de l'état des autres composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – micro-organismes, invertébrés et autres types de biodiversité présents dans les paysages agricoles. <p>Analyses comparatives des différences et des similitudes, des synergies, des interactions et des arbitrages opérés entre les différents secteurs et composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.</p> <p>Évaluation des principaux besoins et des principales carences</p>

<p>4. Utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture</p>	<p>Évaluation et analyse de la situation globale en matière d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture</p> <p>Évaluation de l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et de sa contribution à la production agricole, aux services et fonctions écosystémiques et à la durabilité de l'agriculture, et notamment de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture pour accroître la productivité, renforcer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et réduire la pauvreté en milieu rural; • la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à des services écosystémiques spécifiques de soutien et de régulation; • la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la durabilité de l'agriculture, au renforcement de sa capacité de résistance et à l'intensification durable de la production. <p>Évaluation des principaux besoins et des principales carences</p>
<p>5. Interventions axées sur la préservation et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture</p>	<p>Évaluation et analyse des interventions et activités internationales, nationales et locales menées à l'appui de la préservation et de l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les politiques et programmes nationaux en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture; • les politiques et programmes nationaux visant à promouvoir les services et l'approche écosystémiques; • les initiatives locales et les initiatives du secteur non structuré; • les capacités et les ressources disponibles; • l'état des connaissances scientifiques sur la gestion et l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture; • les politiques, les cadres juridiques et les mécanismes de collaboration en place aux plans international et régional. <p>Évaluation des principaux besoins et des principales carences</p>
<p>6. Priorités futures en matière de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture: contribuer à la concrétisation des multiples avantages de l'agriculture</p>	<p>Évaluation et analyse des mesures de nature à favoriser l'amélioration de la préservation et de l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à renforcer sa contribution à la sécurité alimentaire nutritionnelle et à l'élimination de la pauvreté en milieu rural, et plus particulièrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les moyens de renforcer la contribution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à la concrétisation des multiples avantages découlant de l'agriculture, en particulier en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de développement rural, de durabilité, d'intensification durable de la production et de résistance aux chocs; • les moyens d'appuyer le rôle et la contribution des femmes et d'en promouvoir une plus large reconnaissance; • les mesures qui faciliteront la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour la biodiversité et la réalisation des objectifs d'Aichi, et s'inscriront dans le droit fil des processus connexes entrepris au titre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et de la Convention sur la diversité biologique. <p>Évaluation des besoins futurs en matière de politiques et de modalités juridiques, de cadres économiques, de création de savoirs, de renforcement des capacités et de collaboration.</p> <p>Future contribution de la Commission à l'amélioration de la préservation et de l'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture</p>

ANNEXE C

CIBLES ET INDICATEURS APPLICABLES AUX RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

I. INDICATEURS POUR LE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

Conservation et gestion *in situ*

Activité prioritaire 1: Recenser et inventorier les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- Nombre de recensements/d'inventaires des RPGAA¹ effectués *in situ* (y compris à la ferme)
- Nombre de RPGAA ayant fait l'objet de recensements/d'inventaires
- Pourcentage de RPGAA menacées parmi celles qui ont fait l'objet de recensements/d'inventaires²

Activité prioritaire 2: Soutenir la gestion et l'amélioration à la ferme des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- Nombre de communautés agricoles participant à des activités de gestion et d'amélioration des RPGAA à la ferme
- Pourcentage des terres cultivées consacrées aux variétés des agriculteurs/variétés locales dans les zones à forte diversité et/ou à haut risque³
- Nombre de variétés des agriculteurs/variétés locales fournies aux agriculteurs par des banques de gènes nationales ou locales (directement ou en passant par des intermédiaires)⁴

Activité prioritaire 3: Aider les agriculteurs victimes de catastrophes à restaurer les systèmes de culture

- Nombre de ménages ayant reçu à titre d'aide des semences à planter à la suite d'une catastrophe
- Pourcentage des semences produites au niveau local⁵ par rapport aux semences distribuées dans le cadre d'interventions de secours
- Existence de politiques de gestion des risques de catastrophe intégrant des dispositions relatives à la sécurité des semences aux fins du rétablissement des systèmes de culture

Activité prioritaire 4: Promouvoir la gestion *in situ* des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et des plantes alimentaires sauvages

- Nombre d'activités de conservation et de gestion *in situ* des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et des plantes alimentaires sauvages menées avec une aide institutionnelle

¹ Par «RPGAA » on entend le matériel génétique d'origine végétale ayant une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture (Article 2 du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, 2001).

² Également indiqué pour l'Activité prioritaire 16: Mettre en place et renforcer les systèmes pour la surveillance et la sauvegarde de la diversité génétique et pour réduire le plus possible l'érosion des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

³ Par rapport au total des terres cultivées dans les zones considérées.

⁴ Également indiqué pour l'Activité prioritaire 10: Promouvoir la diversification de la production végétale et élargir la diversité des plantes cultivées pour une agriculture durable.

⁵ Produites dans des régions voisines présentant les mêmes conditions agroécologiques.

- Pourcentage des sites nationaux de conservation *in situ* faisant l'objet de plans de gestion visant les espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et les plantes alimentaires sauvages
- Nombre d'espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et d'espèces de plantes alimentaires sauvages faisant l'objet d'une conservation active⁶ *in situ*

Conservation *ex situ*

Activité prioritaire 5: Soutenir la collecte ciblée de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- Existence d'une stratégie pour l'identification des lacunes existant dans les collections détenues par les banques de gènes nationales et la mise en place de missions de collecte ciblées visant à combler les lacunes trouvées
- Nombre de missions de collecte ciblées effectuées dans le pays
- Nombre d'entrées résultant des missions de collecte ciblées effectuées dans le pays
- Nombre de cultures conservées dans la/les banque(s) de gènes nationale(s) et pour lesquelles une collecte ciblée s'avère nécessaire

Activité prioritaire 6: Entretenir et élargir la conservation *ex situ* du matériel génétique

- Tendances relatives aux capacités annuelles destinées à l'entretien des collections *ex situ*
- Nombre de plantes cultivées faisant l'objet d'une conservation *ex situ* à moyen ou à long terme⁷
- Nombre d'espèces faisant l'objet d'une conservation *ex situ* à moyen ou à long terme
- Nombre d'entrées faisant l'objet d'une conservation *ex situ* à moyen ou à long terme
- Pourcentage des entrées *ex situ* ayant fait l'objet d'une duplication de sécurité

Activité prioritaire 7: Régénérer et multiplier les entrées *ex situ*

- Pourcentage des entrées *ex situ* pour la régénération desquelles il n'existe pas de budget
- Nombre d'entrées *ex situ* ayant été régénérées et/ou multipliées
- Pourcentage des entrées *ex situ* ayant besoin d'être régénérées

Utilisation durable

Activité prioritaire 8: Renforcer la caractérisation, l'évaluation et la poursuite du développement de sous-ensembles spécifiques de collections pour faciliter l'utilisation

- Nombre moyen de caractères morphologiques caractérisés par entrée pour les collections *ex situ*
- Nombre de publications portant sur l'évaluation et la caractérisation moléculaire du matériel génétique
- Nombre de sous-ensembles de collections ayant des caractères spécifiques publiés
- Nombre d'entrées distribuées par les banques de gènes aux utilisateurs de matériel génétique
- Nombre d'échantillons distribués par les banques de gènes aux utilisateurs de matériel génétique

Activité prioritaire 9: Appuyer la sélection végétale, les activités d'amélioration génétique et d'élargissement de la base génétique

- Nombre de cultures faisant l'objet de programmes de présélection et de sélection en cours d'exécution dans le secteur public
- Nombre de cultures faisant l'objet de programmes de présélection et de sélection en cours d'exécution dans le secteur privé

⁶ Les espèces faisant l'objet d'une *conservation active* sont celles qui sont spécifiquement visées par le plan de gestion de la zone de conservation.

⁷ Également indiqué pour l'Activité prioritaire 10: Promouvoir la diversification de la production végétale et élargir la diversité des plantes cultivées pour une agriculture durable.

- Nombre d'obteneurs en activité dans le secteur public
- Nombre d'obteneurs en activité dans le secteur privé
- Nombre de nouvelles variétés mises en circulation⁸

Activité prioritaire 10: Promouvoir la diversification de la production végétale et élargir la diversité des plantes cultivées pour une agriculture durable

- Nombre de programmes/projets/activités visant à accroître l'hétérogénéité génétique des espèces cultivées et la diversité au sein de l'écosystème agricole
- Nombre de nouvelles cultures et/ou d'espèces sauvages mises en culture
- Nombre de variétés des agriculteurs/variétés locales fournies aux agriculteurs par des banques de gènes nationales ou locales (directement ou en passant par des intermédiaires)⁹
- Nombre de cultures faisant l'objet d'une conservation *ex situ* à moyen ou à long terme¹⁰

Activité prioritaire 11: Promouvoir le développement et la commercialisation de toutes les variétés, principalement les variétés des agriculteurs/variétés locales et les espèces sous-utilisées

- Nombre de programmes/projets/activités visant à promouvoir le développement et la commercialisation de toutes les variétés, principalement les variétés des agriculteurs/variétés locales et les espèces sous-utilisées
- Nombre de variétés des agriculteurs/variétés locales et d'espèces sous-utilisées identifiées comme étant susceptibles d'être commercialisées
- Existence de politiques nationales visant à promouvoir le développement et la commercialisation de toutes les variétés, principalement les variétés des agriculteurs/variétés locales et les espèces sous-utilisées

Activité prioritaire 12: Soutenir la production et la distribution de semences

- Nombre de nouvelles variétés mises en circulation¹¹
- Nombre d'entreprises semencières formelles/immatriculées
- Plus petit nombre des variétés représentant globalement 80 pour cent de la superficie totale pour chacune des cinq plantes les plus largement cultivées
- Pourcentage de la superficie cultivée avec des semences conformes aux normes du secteur semencier formel pour les cinq plantes les plus largement cultivées
- Existence au niveau national d'une politique et d'une loi sur les semences

Renforcer les capacités institutionnelles et humaines

Activité prioritaire 13: Mettre en place et renforcer les programmes nationaux

- Existence d'une entité nationale (organisme, comité, etc.) faisant fonction de mécanisme de coordination pour les activités et/ou les stratégies relatives aux RPGAA
- Existence d'un point focal national ou d'un coordonnateur formellement désigné pour les RPGAA
- Existence au niveau gouvernemental d'un cadre d'orientation politique et de stratégies pour la conservation et l'utilisation des RPGAA
- Existence d'un mécanisme national d'échange d'informations sur les RPGAA

Activité prioritaire 14: Promouvoir et renforcer les réseaux sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- Adhésion à un réseau régional pour les RPGAA

⁸ Également indiqué pour l'Activité prioritaire 12: Soutenir la production et la distribution de semences.

⁹ Également indiqué pour l'Activité prioritaire 2: Soutenir la gestion et l'amélioration à la ferme des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

¹⁰ Également indiqué pour l'Activité prioritaire 6: Entretenir et élargir la conservation *ex situ* du matériel génétique.

¹¹ Également indiqué pour l'Activité prioritaire 9: Appuyer la sélection végétale, les activités d'amélioration génétique et d'élargissement de la base génétique.

- Nombre de réseaux d'amélioration des cultures dont les parties prenantes nationales sont membres
- Nombre de publications produites par les parties prenantes nationales dans le cadre de réseaux

Activité prioritaire 15: Mettre en place et renforcer les systèmes d'information intégrés sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- Nombre d'espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées conservées *in situ* et documentées dans un système d'information accessible au public
- Nombre de variétés des agriculteurs/variétés locales cultivées à la ferme et documentées dans un système d'information accessible au public
- Nombre d'entrées de collections *ex situ* documentées dans un système d'information accessible au public
- Nombre de variétés mises en circulation documentées dans un système d'information accessible au public
- Participation à des systèmes d'information sur les RPGAA internationaux et/ou régionaux accessibles au public

Activité prioritaire 16: Mettre en place et renforcer les systèmes pour la surveillance et la sauvegarde de la diversité génétique et pour réduire le plus possible l'érosion des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- Pourcentage de RPGAA menacées parmi celles qui ont fait l'objet de recensements/d'inventaires¹²
- Existence de systèmes nationaux pour assurer la surveillance et la sauvegarde de la diversité génétique et réduire le plus possible l'érosion génétique
- Nombre de mesures correctives résultant des systèmes nationaux mis en place pour assurer la surveillance et la sauvegarde de la diversité génétique et réduire le plus possible l'érosion génétique

Activité prioritaire 17: Créer et renforcer des capacités en ressources humaines

- Existence de programmes d'enseignement et de formation de niveau secondaire et universitaire (deuxième et troisième cycles) couvrant certains aspects de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA
- Pourcentage du personnel dont les connaissances et les compétences en matière de conservation et d'utilisation des RPGAA ont été mises à niveau

Activité prioritaire 18: Promouvoir et renforcer la sensibilisation du public à l'importance des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- Existence d'un programme de sensibilisation du public assurant la promotion de la conservation et de l'utilisation des RPGAA
- Nombre de groupes de parties prenantes participant à la mise en œuvre du programme de sensibilisation du public
- Nombre des divers types de produits élaborés afin de sensibiliser le public

¹² Également indiqué pour l'Activité prioritaire 1: Recenser et inventorier les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

II. OBJECTIFS RELATIFS AUX RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Conservation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)

Objectif: *D'ici à 2020, une proportion croissante de la diversité génétique des plantes cultivées et des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées, tout comme celle des plantes alimentaires sauvages, est préservée in situ, à la ferme et ex situ de manière complémentaire.*

Justification technique: Les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont conservées en plein champ, dans les banques semencières, dans les banques de gènes de terrain et dans les habitats sauvages. La conservation de ces ressources dans les écosystèmes naturels et leur gestion à la ferme en assurent une évolution et une adaptation constantes face aux nouvelles conditions environnementales, permettant ainsi la production d'une nouvelle diversité particulièrement importante pour l'amélioration future des plantes cultivées. Des quantités importantes de RPGAA, essentielles pour la sécurité alimentaire mondiale, sont stockées *ex situ*. La sécurité du matériel génétique déjà recueilli doit être assurée, de même que sa régénération et sa duplication de sécurité. La planification de la conservation des RPGAA et la prise de décisions dans ce domaine nécessitent un suivi régulier de la diversité existante, de sa distribution et de son évolution dans le temps.

Utilisation durable

Objectif: *D'ici à 2020, l'utilisation accrue des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture permet d'assurer une intensification plus durable de la production agricole et d'améliorer les moyens d'existence tout en réduisant la vulnérabilité génétique des cultures et des systèmes de culture.*

Justification technique: Les RPGAA sont utilisées par les agriculteurs soit directement, soit à l'issue de divers processus de recherche, d'amélioration, de multiplication des semences et de distribution. L'utilisation durable de ces ressources permet de tirer pleinement parti de leur contribution potentielle à la réduction de la faim et de la pauvreté et offre à l'agriculture des possibilités d'adaptation face au changement climatique. L'accès au vaste réservoir génétique des collections détenues dans les banques de gènes est un préalable essentiel à l'amélioration des variétés végétales par des caractères nouveaux, tels qu'un rendement plus élevé ou une meilleure résistance ou tolérance aux contraintes environnementales et biologiques. La diversification au sein des plantes cultivées et entre elles contribue à renforcer la capacité d'adaptation et la viabilité à long terme des systèmes agricoles, assurant ainsi la sécurité alimentaire, nutritionnelle et financière. La mise en culture de nouvelles plantes et/ou d'espèces sauvages ainsi que le recensement des espèces sous-utilisées susceptibles d'être commercialisées rentrent dans le cadre d'efforts plus généraux visant à assurer une plus grande diversité dans les systèmes agricoles.

Capacités institutionnelles et humaines

Objectif: *D'ici à 2020, bien plus nombreux sont ceux qui sont conscients de la valeur des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour assurer la conservation et l'utilisation durable de ces ressources, tout en réduisant le plus possible l'érosion génétique et en préservant leur diversité génétique, sont renforcées.*

Justification technique: La conservation efficace des RPGAA et leur utilisation durable requièrent à la fois un cadre institutionnel porteur et des capacités humaines. Les gouvernements doivent disposer d'un cadre d'orientation politique efficace pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, permettant la mise en place d'un programme national solide, doté d'un accès facilité à l'information dans divers domaines, s'agissant en particulier du matériel génétique *ex situ*, y compris les données d'identification, de caractérisation et d'évaluation, des inventaires géoréférencés *in situ* d'espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et de plantes alimentaires sauvages, des variétés locales et des cultivars obtenus à la ferme, accompagnés de leur description agronomique et de données relatives à leur distribution et à la production de semences. Les gouvernements doivent également avoir une forte capacité de réaction face aux menaces d'érosion des RPGAA afin d'éviter un appauvrissement de la diversité existante. Il est également vital que ce programme national puisse compter sur des

personnels dûment formés et à même d'appliquer efficacement les normes et les technologies les plus récentes pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Enfin, la sensibilisation du public est essentielle dans le cadre d'un programme national, car elle permet de mobiliser l'opinion publique et encourage l'action politique. Toutefois, un seul message ne convient pas à tous les publics et les initiatives de sensibilisation doivent donc être planifiées avec attention et tenir compte des intérêts et des priorités des publics visés.

ANNEXE D
**PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
(2013-2017)**

Sachant que le programme de travail de la Commission est sans préjudice des travaux menés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour faire face au changement climatique, et que le programme de travail ne contient pas de recommandations à caractère normatif; celui-ci a deux objectifs:

- A. Faire comprendre le rôle et l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans la sécurité alimentaire et la nutrition et dans le fonctionnement de l'écosystème et dans les capacités de résistance des systèmes, compte tenu du changement climatique.
- B. Fournir des informations techniques afin de permettre aux pays de comprendre le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, le cas échéant.

2013

<u>Outils et technologies</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des supports techniques sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le changement climatique afin de faciliter la mise en œuvre des programmes d'action nationaux d'adaptation (PACA) et des plans d'adaptation nationaux; réaliser des outils de sensibilisation à l'intention des planificateurs, des décideurs et des communautés agricoles. • Mener une enquête qui aura pour thème les enseignements à tirer des différents moyens et méthodes de préservation et d'utilisation de la diversité génétique destinés à renforcer les capacités de résistance des systèmes de production alimentaire et agricole au changement climatique. • Organiser une réunion d'experts qui finalisera les résultats de l'enquête.
<u>Stratégies et politiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre officiellement à la CCNUCC des informations sur l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne le changement climatique. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle lors de la dix-neuvième session de la Conférence des parties à la CCNUCC (Pologne, novembre 2013). • Répondre aux demandes d'information du Comité d'adaptation de la CCNUCC. • Fournir des supports didactiques et des informations en vue des ateliers de formation sur l'adaptation au changement climatique. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de présenter des documents lors de la dix-septième session de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

2014

<u>Outils et technologies</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler des informations sur les zones sensibles où la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est particulièrement vulnérable au changement climatique. • Mise au point par les groupes de travail techniques intergouvernementaux de la Commission de directives sur l'intégration des considérations liées à la diversité génétique à l'élaboration des plans et programmes d'action nationaux d'adaptation au changement climatique.
<u>Stratégies et politiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer, le cas échéant, aux activités relevant du plan de travail du Comité de l'adaptation de la CCNUCC. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de présenter des documents lors de la dix-huitième session de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle lors de la douzième Conférence des parties à la CDB.

2015

<u>Stratégies et politiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de soumettre une proposition lors de la réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de présenter des documents lors de la dix-neuvième session de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.
---------------------------------	--

2016

<u>Stratégies et politiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de soumettre des propositions lors de la vingt-deuxième Conférence des parties à la CCNUCC. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de présenter des documents lors de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle lors de la treizième Conférence des parties à la CDB.
---------------------------------	--

2017

- Rendre compte à la Commission, à sa seizième session, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail, en vue de l'examen des activités futures à envisager.

ANNEXE E

CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les caractéristiques propres aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture appelant des solutions particulières sur le plan de l'accès et sur le plan du partage des avantages – présentées ci-après – ont été organisées en sept groupes, qui visent à refléter un équilibre entre tous les sous-secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Chaque caractéristique ne s'applique pas nécessairement à toutes les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et les divers sous-secteurs présentent souvent plusieurs caractéristiques. Il est encore possible d'établir une description plus détaillée des caractéristiques propres aux sous-secteurs.

Les caractéristiques sont particulières, mais ne concernent pas forcément uniquement les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. D'autres ressources génétiques peuvent partager avec les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture certaines des caractéristiques énumérées plus loin, mais c'est l'association particulière de ces caractéristiques qui distingue les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la plupart des autres ressources génétiques.

		Groupe de travail ress. zoogénétiques ¹	Groupe de travail ress. phytogénétiques ²	Groupe de travail ress. génétiques forestières ³
A. Rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans la sécurité alimentaire	A.1 Les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture font partie intégrante des systèmes de production agricole et alimentaire et sont essentielles pour parvenir à la sécurité alimentaire et au développement durable du secteur alimentaire et agricole.		+	+
	A.2 Les ressources génétiques des plantes, animaux, invertébrés et micro-organismes tissent au sein des écosystèmes agricoles un réseau interdépendant de diversité génétique.		+	
B. Rôle de la gestion humaine	B.1 L'existence de la plupart des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est étroitement liée à l'activité humaine et nombre d'entre elles peuvent être considérées comme des formes de ressources génétiques modifiées par l'homme.		-	
	B.2 Le maintien et l'évolution de nombreuses ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture supposent une intervention constante de l'homme, et leur utilisation durable pour la recherche, le développement et la production est un moyen important d'assurer leur conservation.	+	-	
C. Échanges internationaux et interdépendance	C.1 Tout au long de l'histoire, les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont fait l'objet d'échanges intenses entre communautés, pays et régions, souvent durant de longues périodes, et une large part de la diversité génétique aujourd'hui utilisée dans l'alimentation et l'agriculture est d'origine exotique.	+	-	+
	C.2 Les pays sont interdépendants en matière de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; ils fournissent certaines ressources génétiques et en reçoivent d'autres.		+	
	C.3 Les échanges internationaux de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement du secteur, et ils devraient encore se développer.	+	+	+
D. Nature du processus d'innovation	D.1 En matière de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le processus d'innovation suit généralement un schéma progressif et il est issu des contributions apportées par une large gamme	+	+	+

¹ CGRFA-14/13/12, paragraphe 32.

² CGRFA-14/13/10, paragraphe 21.

³ CGRFA-14/13/20, *Tableau 2*.

	d'acteurs, notamment les communautés autochtones et locales, les agriculteurs, les chercheurs et les obtenteurs en des lieux et à des moments différents.			
	D.2 La plupart des produits issus des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ne sont pas développés à partir d'une seule ressource génétique mais à partir de plusieurs ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à différentes étapes du processus d'innovation.		-	+
	D.3 La plupart des produits mis au point à l'aide de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent à leur tour servir de ressources génétiques pour de nouveaux travaux de recherche-développement, d'où la difficulté d'opérer une distinction nette entre les fournisseurs et les destinataires de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.		+	+
	D.4 De nombreux produits agricoles sont commercialisés sous une forme permettant de les utiliser comme ressources biologiques et comme ressources génétiques.	-	+	
E. Détenteurs et utilisateurs de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	E.1 Les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont détenues et utilisées par des parties prenantes nombreuses et variées. Il existe des communautés distinctes de fournisseurs et d'utilisateurs qui interviennent dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.	+	-	+
	E.2 Les différentes parties prenantes qui gèrent et utilisent les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont interdépendantes.		+	
	E.3 Une part importante des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est détenue par le secteur privé.	+	-	
	E.4 Une part importante des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est détenue, et est accessible, <i>ex situ</i> .	-	-	
	E.5 Une part importante des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est conservée <i>in situ</i> et au niveau de l'exploitation dans diverses conditions financières, techniques et juridiques.	+	+	
F. Pratiques en matière d'échanges de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	F.1 Les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont échangées au titre de pratiques établies, dans des communautés existantes de fournisseurs et d'utilisateurs.	+	+	+
	F.2 La recherche-développement engendre d'importants transferts de matériel génétique entre différentes parties prenantes, tout au long de la chaîne de valeur.	+	-	
G. Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	G.1 Globalement, les avantages apportés par les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont très importants, mais il est difficile d'estimer, au moment de la transaction, les avantages attendus de l'utilisation d'un échantillon déterminé de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.		+	+
	G.2 L'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peut aussi apporter d'importants avantages non monétaires.		+	
	G.3 L'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peut entraîner des effets extérieurs allant bien au-delà du fournisseur ou du destinataire.		+	

Note: Parmi les caractéristiques recensées par le Groupe de travail technique ad hoc sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, les groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les ressources phylogénétiques et zoogénétiques et sur les ressources génétiques forestières ont mis en évidence les caractéristiques qui, pour leurs sous-secteurs respectifs, présentent un intérêt particulier (marquées d'un signe [+] dans le tableau ci-dessus) et celles qui présentent un intérêt moindre ou ne présentent pas d'intérêt particulier (marquées d'un signe [-]).

ANNEXE F

**PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION,
L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

Introduction

1. Les forêts – dont 93 pour cent sont naturelles et 7 pour cent seulement, plantées – couvrent 31 pour cent de la surface totale des terres émergées du globe. Selon les estimations, le nombre d'essences se situe entre 80 000 et 100 000. Les écosystèmes forestiers demeurent des refuges essentiels de la biodiversité et 12 pour cent des terres forestières servent principalement à la conserver. De par le monde, quelque 14 millions de personnes travaillent officiellement dans le secteur forestier mais celles dont la sécurité alimentaire et les moyens d'existence dépendent directement des forêts et des produits forestiers sont bien plus nombreuses. Dans les pays en développement, les combustibles ligneux sont la principale source d'énergie dont disposent plus de deux milliards de personnes pauvres. En Afrique, par exemple, plus de 90 pour cent du bois récolté est utilisé à des fins énergétiques. Cependant, le bois n'est pas l'unique ressource issue des forêts. En effet, les produits forestiers non ligneux permettent à environ 80 pour cent des habitants des pays en développement de se nourrir, de se soigner ou d'obtenir un revenu.
2. Les forêts et les arbres ne peuvent aider à relever les défis actuels et futurs dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et du développement durable que s'il existe une diversité importante entre les essences et en leur sein. La diversité génétique permet en effet aux arbres des forêts de survivre, de s'adapter et d'évoluer au gré des conditions environnementales. Elle préserve également la vitalité des forêts et permet à celles-ci de résister aux facteurs de stress comme les ravageurs et les maladies. En outre, elle est nécessaire aux programmes de sélection artificielle, de reproduction et de domestication, dont l'objectif est de développer des variétés adaptées ou de renforcer des caractères utiles. Dans de nombreux pays, les perspectives en matière de développement durable en zone rurale seront fortement influencées par le degré de diversité des espèces et écosystèmes forestiers.
3. Les efforts internationaux et nationaux visant à gérer de manière durable les ressources génétiques forestières (RGF) doivent s'appuyer sur des informations de référence solides et cohérentes. Les rapports nationaux qui ont été élaborés conformément aux directives de la FAO dans le cadre de l'établissement du rapport sur l'État des ressources génétiques forestières dans le monde, constituent la principale source d'informations comparables sur ces ressources et leur gestion. Ils ont également permis de recenser les priorités stratégiques dans le domaine des RGF.
4. Il est vital de conserver les RGF car elles sont uniques, irremplaçables et donc essentielles pour l'avenir. La FAO reconnaît leur importance depuis de nombreuses décennies. En 1967 déjà, la Conférence de la FAO avait constaté une perte progressive de diversité génétique forestière et avait demandé que l'on crée le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières (le Groupe des ressources génétiques forestières), qui devait aider à planifier et coordonner les initiatives de la FAO dans le domaine de la gestion des ressources génétiques des arbres forestiers.
5. Les activités de la FAO dans le domaine des RGF font partie intégrante du Programme forestier de l'Organisation, dont elles contribuent à d'autres composantes, comme l'Évaluation des ressources forestières mondiales, les programmes forestiers nationaux, la gestion durable des forêts, le développement de l'amélioration et de la plantation des arbres, et la gestion des zones protégées. Depuis de nombreuses décennies, le Groupe des ressources génétiques forestières guide les travaux de la FAO en matière de RGF et fait rapport au Comité des forêts sur les progrès accomplis.

Nature du Plan d'action mondial

6. Le Plan d'action mondial a un caractère facultatif et non contraignant. Son interprétation ou sa mise en œuvre ne doivent pas aller à l'encontre des dispositions de la législation nationale et des accords internationaux éventuellement applicables.
7. Le Plan d'action mondial constitue un document à évolution continue dont la mise à jour sera liée à la suite que la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture décidera de lui donner.
8. La priorité relative de chacune des priorités stratégiques et des mesures correspondantes peut être très variable d'un pays et d'une région à l'autre. Elle sera fonction des ressources génétiques elles-mêmes, du milieu naturel ou des systèmes de production concernés, des capacités de gestion effectives, des ressources financières disponibles ou des orientations générales déjà en cours de définition pour la gestion des RGF.

Justification du Plan d'action mondial

Principales caractéristiques des ressources génétiques forestières

9. La plupart des espèces d'arbres forestiers sont sauvages, gérées dans le cadre d'écosystèmes naturels ou à un stade bien plus élémentaire de sélection ou de domestication que les cultures agricoles¹.
10. Elles sont constituées d'organismes fortement hétérozygotes, qui se caractérisent généralement par une grande longévité et ont développé des mécanismes naturels leur permettant de conserver un degré élevé de variation intraspécifique, comme la fécondation croisée (très fréquente) et la dispersion de pollen et de graines dans un large rayon. Grâce à ces mécanismes, combinés aux caractéristiques des environnements – souvent marqués par une diversité spatiale et temporelle – dans lesquels sont implantées les espèces arborescentes forestières, celles-ci figurent parmi les organismes présentant la plus forte variabilité génétique². La conservation *in situ*, qui permet de préserver de façon dynamique la diversité et les processus génétiques, est la plus indiquée pour les espèces forestières, tandis que la conservation *ex situ* est plus couramment utilisée pour les espèces domestiquées.
11. Les espèces forestières assurent de multiples fonctions dans la mesure où elles fournissent de nombreux produits et services. Environ 80 pour cent des habitants des pays en développement utilisent pour se nourrir et se soigner des produits forestiers non ligneux, dont ils peuvent aussi tirer un revenu.
12. Pour plusieurs raisons, il est difficile de quantifier la valeur des avantages dérivés des RGF. Hormis le bois d'œuvre, la plupart des produits forestiers sont destinés à la consommation locale ou commercialisés sans faire l'objet d'un véritable suivi ni d'un relevé d'informations au niveau national. C'est le cas, en particulier, dans les pays en développement.
13. Au regard de leur contribution actuelle et potentielle à la sécurité alimentaire et au développement durable, les RGF sont sous-utilisées et sous-évaluées.
14. Les connaissances relatives aux RGF sont généralement disséminées entre différentes institutions dans des rapports non publiés, si bien qu'elles sont difficiles d'accès dans de nombreux pays. Il manque des informations de référence, comme des listes de contrôle énumérant les espèces présentes dans chaque pays, des cartes de répartition des espèces et des catalogues recensant le matériel de reproduction forestier.

¹ National Academic Press. 1991. *Managing global genetic resources: Forest Trees*. Washington D.C.

² FAO, FLD, IPGRI. 2004. *Forest genetic resources conservation and management. Vol 1: Overview, concepts and some systematic approaches*. Rome.

15. En outre, bien que le nombre d'espèces connues d'arbres forestiers dépasse les 80 000, les initiatives en cours dans les États Membres qui visent à tester et améliorer les essences forestières ne concernent que quelque 450 espèces.

Objectifs du Plan d'action mondial

16. Les principaux objectifs du Plan d'action mondial sont les suivants:

- renforcer la compréhension et la connaissance des RGF;
- promouvoir l'utilisation et la gestion durable des RGF;
- mettre au point et renforcer des programmes de conservation des RGF *in situ* et *ex situ* grâce à une collaboration nationale, régionale et mondiale;
- faciliter l'accès aux informations sur les RGF et leur partage aux niveaux régional et national;
- créer et renforcer des programmes nationaux visant à accroître la coopération régionale et internationale, notamment dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation professionnelle sur l'utilisation et la gestion durables des RGF, et renforcer les capacités institutionnelles;
- aider les pays, si nécessaire, à intégrer les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF dans des politiques, programmes et cadres d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial;
- promouvoir l'évaluation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques liées aux RGF, le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation, la reconnaissance de leurs rôles et, le cas échéant, la mise en place de politiques et de législations permettant de traiter efficacement ces questions;
- permettre un accès suffisant à du matériel de reproduction de qualité dans le domaine des forêts et son utilisation afin d'appuyer les programmes de recherche et développement aux niveaux national et régional, en conformité avec les lois et règlements internationaux en matière de propriété intellectuelle;
- encourager les approches écosystémiques et écorégionales afin de promouvoir efficacement l'utilisation et la gestion durables des RGF;
- aider les pays et les institutions chargées de la gestion des RGF à établir, appliquer et réexaminer régulièrement les priorités nationales en matière d'utilisation et de gestion durable des RGF; et
- renforcer les programmes nationaux et les capacités institutionnelles – en particulier dans les pays en développement et les économies en transition – et élaborer des programmes régionaux et internationaux pertinents. Ces programmes, qui porteraient notamment sur l'enseignement, la recherche et la formation professionnelle, concerneraient la caractérisation, l'inventaire, le suivi, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des RGF.

17. Les priorités stratégiques du Plan d'action mondial se fondent sur le postulat selon lequel les pays disposent de droits souverains sur leurs ressources naturelles, y compris les RGF, et une importante coopération internationale est nécessaire dans le domaine de la gestion des RGF. Dans ce contexte, elles s'appuient sur les principes énoncés ci-après.

- La diversité génétique est le pilier de la stabilité biologique; elle permet en effet aux espèces de s'adapter à l'évolution de leur environnement, notamment aux effets du changement climatique et aux maladies nouvelles. Elle se situe à la base des programmes actuels et futurs de sélection et de reproduction. Outre leur contribution irremplaçable à la durabilité environnementale, les RGF sont une source directe d'aliments pour les êtres humains et les animaux, même lorsque les cultures annuelles font défaut.

- L'inventaire, la caractérisation et le suivi sont indispensables pour produire les connaissances nécessaires à la compréhension de l'évolution des RGF et prendre les bonnes décisions en matière de gestion et d'utilisation durables de ces ressources.
- La conservation *in situ* est la plus répandue car la plupart des espèces forestières poussent de manière sauvage et ne sont pas domestiquées. Par ailleurs, les populations végétales peuvent continuer grâce à elle d'être soumises aux processus d'évolution.
- La gestion efficace des RGF, à tous les niveaux, repose sur l'inclusion et la participation enthousiaste de toutes les parties intéressées. Il est donc nécessaire de mettre en place des processus participatifs qui garantissent le respect et l'équilibre des intérêts de ces différentes parties.
- Étant donné que la répartition des espèces et les limites des écosystèmes ne correspondent pas aux frontières nationales, il est essentiel de renforcer les initiatives visant à tisser des partenariats entre les pays et en leur sein. Des partenariats solides et une collaboration forte à différents niveaux permettraient d'améliorer la sensibilisation et de créer des réglementations et des outils politiques nationaux et internationaux adaptés, en vue de mettre au point des programmes techniques et scientifiques de qualité aux échelons national, régional et mondial.

18. Il convient de prêter toute l'attention nécessaire et de consentir des efforts à tous les niveaux pour mobiliser des ressources permettant d'appliquer le Plan d'action mondial en temps voulu et comme il se doit, notamment grâce à une coordination avec les nombreuses initiatives en cours aux niveaux national, régional et mondial (Convention sur la diversité biologique [CDB], Fonds pour l'environnement mondial, etc.).

Structure et organisation du Plan d'action mondial

19. Les priorités stratégiques du Plan d'action mondial sont souvent étroitement liées et imbriquées. Nombre des actions envisagées sont pertinentes au regard de plusieurs de ces priorités et relèvent de quatre domaines:

1. Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières
2. Conservation des ressources génétiques forestières (*in situ* et *ex situ*)
3. Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières
4. Politiques, institutions et renforcement des capacités.

Domaine prioritaire 1: Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières

Introduction

Comme chacun sait, le fait de disposer de données fiables sur la situation et les évolutions des forêts revêt une grande importance si l'on entend gérer efficacement les RGF. Cependant, les informations relatives aux forêts qui sont disponibles actuellement concernent essentiellement les ressources forestières en général et non la diversité forestière ni la variation des essences d'arbres. Les informations spécifiques sur la situation et les évolutions des RGF sont insuffisantes, bien que l'on constate quelques progrès depuis une dizaine d'années aux niveaux national et sous-régional.

La disponibilité et l'accessibilité d'informations de qualité et à jour sur les RGF sont, semble-t-il, faibles dans de nombreux pays. La plupart des rapports nationaux mettent en lumière la nécessité de sensibiliser les décideurs et le grand public à l'importance des RGF et de leurs rôles quant à la satisfaction des besoins de développement actuels et futurs. Le manque d'informations limite en effet

l'aptitude des pays et de la communauté internationale à intégrer la gestion des RGF dans des politiques transversales.

On relève plusieurs lacunes en matière d'informations sur les RGF:

- dans de nombreux pays, il n'existe pas de listes de contrôle à jour énumérant les espèces;
- on ne dispose pas d'une vision précise au niveau mondial de la situation et des évolutions des RGF;
- une évaluation exhaustive des capacités nationales et internationales permettant de gérer les RGF est nécessaire;
- aucune méthodologie n'a été convenue de manière à établir un lien direct entre les informations générales sur les changements concernant les forêts et leurs effets sur la diversité biologique, les espèces, les populations et la variation génétique; et
- on ne dispose pas des connaissances relatives aux caractéristiques de reproduction et de développement des espèces forestières qui permettraient de prendre des mesures de conservation *ex situ* efficaces, de produire des jeunes plants, ainsi que de planter et de mettre en valeur les espèces concernées à l'extérieur de leurs habitats d'origine.

Ces lacunes compliquent le suivi mondial de la situation et des évolutions des RGF et réduisent l'aptitude à prendre des décisions et des mesures efficaces aux niveaux national et international.

Dans de nombreux pays, il existe une relation importante entre l'utilisation et la gestion des RGF, d'une part, et les connaissances traditionnelles, d'autre part. Ces connaissances précieuses bénéficient aux moyens d'existence des communautés autochtones et locales de nombreux pays en développement, tout en représentant un formidable atout pour le développement industriel et commercial dans des secteurs comme la pharmacie, l'alimentation et les pesticides biologiques. Les politiques relatives à la gestion des informations sur les RGF doivent donc prendre en compte ces rôles importants. Malheureusement, les connaissances traditionnelles sont menacées par la dégradation des RGF et les changements concernant l'utilisation des terres et les pratiques socioculturelles.

Objectif à long terme

Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances et informations sur les espèces et leur diversité génétique, les écosystèmes forestiers et les savoirs traditionnels qui s'y rapportent afin de faciliter et de permettre la prise de décisions sur l'utilisation et la gestion durables des RGF, ainsi que d'améliorer leur contribution à la résolution de graves problèmes mondiaux comme les pénuries alimentaires, la dégradation des sols et des eaux, les effets du changement climatique et la demande accrue de divers produits et services forestiers.

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 1 Créer et renforcer un système national d'évaluation, de caractérisation et de suivi des RGF

Justification: Les informations sur les RGF sont insuffisantes dans de nombreux pays. En outre, les paramètres nécessaires pour planifier la gestion durable des RGF ne figurent généralement pas dans les inventaires forestiers nationaux. Or des informations de référence sur la situation, les évolutions et les caractéristiques des RGF sont nécessaires pour définir et revoir régulièrement les priorités en matière d'utilisation durable et de conservation, ainsi que pour mettre au point des programmes de domestication et d'amélioration des arbres.

Mesures à prendre: Promouvoir l'inventaire et la caractérisation des espèces. Promouvoir la cartographie de la répartition des populations d'espèces importantes ou prioritaires. Renforcer les capacités dans le domaine des **herbiers et prospections botaniques nationaux** en vue de contribuer à l'approfondissement des connaissances sur les espèces forestières.

Élaborer des **normes techniques, protocoles et systèmes de documentation** permettant d'évaluer et de suivre la situation en matière de gestion des RGF. Promouvoir et appuyer la mise au point de **listes de contrôle nationales et régionales** énumérant les espèces et de mécanismes permettant de les mettre à jour régulièrement.

Mettre en place des réseaux de banques de gènes, d'unités d'information et de bases de données intéressant les forêts, et améliorer la gestion et le partage des informations aux niveaux national et international.

Priorité stratégique 2

Mettre au point des systèmes nationaux et infranationaux d'évaluation et de gestion des connaissances traditionnelles sur les RGF

Justification: Les **savoirs traditionnels** peuvent apporter une contribution significative au développement durable grâce à des pratiques comme la conservation et l'utilisation durable des végétaux au niveau local, et participer à la résolution de graves problèmes mondiaux tels le changement climatique, la désertification et la dégradation des terres et des eaux. Il convient donc de préserver les connaissances traditionnelles sur les RGF en procédant à des évaluations nationales et en améliorant le relevé d'informations.

Mesures à prendre: Promouvoir, au niveau national, les évaluations et le relevé d'informations sur les connaissances traditionnelles relatives à l'utilisation et à la gestion des RGF par les communautés locales.

Mettre au point des mécanismes d'enregistrement et des bases de données nationales et infra-nationales concernant les savoirs traditionnels afin de préserver, protéger et promouvoir les connaissances traditionnelles sur les RGF.

Le cas échéant, formuler des orientations relatives à l'enregistrement, l'accessibilité, l'archivage et l'utilisation des connaissances traditionnelles sur les RGF aux niveaux national, infranational et local, en faisant participer de façon effective les communautés autochtones et locales et en tenant compte des initiatives similaires lancées dans le cadre de la CDB.

NIVEAU INTERNATIONAL

Priorité stratégique 3

Établir des normes et protocoles techniques internationaux relatifs à l'inventaire, à la caractérisation et au suivi des évolutions et des risques dans le domaine des RGF

Justification: Aux niveaux mondial, régional et national, on ne dispose

pas d'indicateurs solides reposant sur des bases scientifiques, réalistes et pertinents du point de vue des politiques qui permettraient de définir une ligne de référence et de suivre la situation et les évolutions des RGF et de leur gestion. Il est donc nécessaire de mettre au point et d'utiliser des méthodes et des protocoles normalisés pour l'inventaire, la caractérisation et le suivi. Il est également nécessaire d'améliorer la coordination des recherches portant sur le recensement, la cartographie et la caractérisation des populations et de faire en sorte que leurs résultats aient une incidence forte sur les politiques de gestion des RGF.

Mesures à prendre: Élaborer des critères et indicateurs mondiaux pour évaluer la situation et les évolutions des RGF dans le cadre des inventaires forestiers nationaux et des autres programmes liés aux forêts.

Mettre au point des protocoles permettant une évaluation et un suivi participatifs des RGF.

Priorité stratégique 4 **Promouvoir la création et le renforcement des systèmes d'information sur les RGF (bases de données) destinés à regrouper les connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles au sujet des utilisations, de la distribution, des habitats, de la biologie et de la variation génétique des espèces et des populations d'arbres**

Justification: *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* fournit le premier aperçu mondial de la diversité, de la situation et des évolutions des RGF, ainsi que des capacités nationales, régionales et mondiales permettant de gérer ces ressources. De nombreux rapports nationaux révèlent que les connaissances relatives aux RGF sont extrêmement lacunaires et que les informations disponibles au niveau national sont éparpillées et difficiles d'accès. En outre, les programmes de recherche souffrent d'une pénurie de ressources financières, surtout dans les pays en développement. Il est donc urgent d'améliorer l'accès aux informations sur les RGF pour toutes les parties intéressées, tout en développant la base de connaissances nécessaire à l'utilisation et à la gestion durables de ces ressources. Il est tout aussi indispensable que les pays renforcent leur soutien financier aux activités de recherche.

Mesures à prendre: Améliorer l'accès aux informations en mettant au point et en renforçant des mécanismes qui permettent leur gestion et leur partage aux niveaux national et mondial.

Encourager la création et la mise à jour régulière de bases de données consacrées aux ressources génétiques forestières aux niveaux local, infranational, national, régional et mondial.

Améliorer l'accès aux informations sur les espèces forestières pour un large éventail de parties intéressées, y compris les communautés autochtones et locales.

Domaine prioritaire 2: Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières

La formulation d'une stratégie mondiale de conservation relative aux RGF s'avère nécessaire pour préserver la diversité génétique adaptative ou neutre des arbres et arbustes forestiers. On peut atteindre cet objectif en appliquant des méthodes de conservation *in situ* aux aires de répartition des essences arborescentes. La collaboration régionale par l'intermédiaire de réseaux spécifiques à une espèce ou thématiques doit jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie de conservation et le suivi des progrès accomplis. Elle doit viser à faciliter l'utilisation de l'approche écosystémique et à faire mieux connaître les divers types de gestion des forêts et des arbres (tableau 1) et les différents niveaux de conservation génétique.

Tableau 1: Principaux types de gestion des ressources forestières et arborées

Forêts régénérées naturellement		Forêts plantées				Arbres hors forêts et systèmes d'agroforesterie
Primaires	Naturelles modifiées	Semi-naturelles		Plantations		
		Régénération naturelle assistée	Plantation partielle	De production	De protection	
Forêts formées d'essences indigènes, où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés par l'homme	Forêts formées d'essences indigènes régénérées de façon naturelle, où sont clairement visibles des traces d'activités humaines	Pratiques sylvicoles dans les forêts naturelles sous gestion intensive: <ul style="list-style-type: none"> • désherbage • fertilisation • éclaircie • coupe d'écrémage 	Forêts comprenant des essences indigènes, établies par plantation ou semis et sous gestion intensive	Forêts comprenant des essences introduites, et dans certains cas des essences indigènes, établies par plantation ou semis principalement pour la production de bois ou de produits non ligneux	Forêts comprenant des essences indigènes ou introduites établies, par plantation ou semis, principalement pour la fourniture de services	Peuplements couvrant une superficie de moins de 0,5 hectare; groupes d'arbres ou arbres épars se trouvant sur les terres agricoles (systèmes d'agroforesterie, jardins privés, vergers), autour des bâtiments, le long des routes et dans les paysages

Des zones protégées sont créées, réglementées et gérées de manière à pouvoir atteindre les objectifs fixés en matière de conservation, dans le contexte des pressions croissantes qui découlent de la récolte des ressources forestières et de la conversion de certaines forêts à d'autres types d'utilisation. Elles servent principalement de refuge aux espèces qui ne peuvent survivre dans des paysages sous gestion intensive. Par conséquent, les programmes nationaux visant l'utilisation et la gestion durables des RGF doivent tenir compte des rôles importants que jouent les zones protégées, même si la plupart de celles-ci ont été conçues en premier lieu à d'autres fins, comme la protection des espèces sauvages (principalement animales), les loisirs et divers services écosystémiques.

Ces zones permettent de conserver des populations viables d'arbres forestiers issues de diverses essences et d'échantillons d'écosystèmes représentatifs, ainsi que de maintenir des services écosystémiques vitaux. **Les populations d'espèces arborescentes marginales et/ou de lisière**³ jouent un rôle essentiel dans l'adaptation aux nouvelles conditions environnementales extrêmes qui devraient découler du changement climatique rapide. Il est nécessaire de comprendre la dynamique de ces populations en examinant minutieusement la variation génétique adaptative des caractères quantitatifs. En outre, dans le contexte du changement climatique, la conservation nécessite d'estimer précisément où sévront à l'avenir des conditions environnementales extrêmes (lisières). En modélisant la dynamique de répartition des espèces, on doit être en mesure d'expliquer les changements concernant les aires de répartition des espèces arborescentes et de celles auxquelles elles sont associées dans leur environnement (pollinisateurs, par exemple), ainsi que les influences possibles des interactions avec d'autres espèces végétales ou animales.

Il convient de prendre des mesures de conservation *in situ* adaptées pour préserver les conditions naturelles de croissance des espèces arborescentes. Cela doit permettre d'étudier et de mieux comprendre leurs processus d'évolution et leur adaptation aux changements. En effet, faute d'informations tirées des activités de conservation *in situ* qui concernent des populations marginales et/ou de lisière, il sera impossible de proposer des solutions visant l'adaptation au changement climatique.

La gestion des RGF sur les exploitations agricoles, y compris les systèmes d'agroforesterie, est considérée comme un mode d'utilisation des terres qui contribue de manière substantielle à la conservation *in situ* des RGF, en particulier des espèces domestiquées ou semi-domestiquées (systèmes d'agroforesterie des forêts-parcs en Afrique de l'Ouest, par exemple).

Nombre des espèces prioritaires recensées dans les rapports issus de pays situés en zone semi-aride poussent sur des terres agricoles, notamment dans des systèmes d'agroforesterie. Il s'agit, pour la plupart, d'espèces endémiques qui sont gérées de manière traditionnelle par les agriculteurs depuis des siècles.

D'un pays à l'autre, la diversité des arbres situés sur des terres agricoles varie de quelques espèces seulement à plus d'une centaine. Certaines sont des espèces semi-domestiquées que l'on ne trouve que dans des systèmes d'agroforesterie. La gestion durable de ces systèmes est donc essentielle à la conservation des ressources génétiques des espèces concernées.

Il va sans dire que, compte tenu du nombre important d'essences répertoriées dans le monde (voir plus haut), il est indispensable d'**établir des priorités** entre les nombreuses espèces pour lesquelles on pourrait envisager de prendre des mesures. Cependant, l'absence d'informations de base sur la variation, les schémas de variation et le potentiel de nombreuses espèces arborescentes complique fortement cette tâche.

L'objectif général est de comparer les effets de diverses actions et les compromis qu'elles nécessitent. Par conséquent, certaines zones, espèces ou ressources génétiques seront considérées comme moins prioritaires que d'autres. Si plusieurs parties intéressées ont des priorités similaires, elles peuvent s'engager dans une action concertée. Si les priorités sont divergentes, en revanche, une action indépendante mais harmonisée a davantage de chances d'aboutir. Entre les organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales actives dans le domaine de la diversité biologique et de la conservation génétique des ressources forestières, il est fort probable de constater des différences substantielles sur le plan des priorités et des capacités permettant d'appliquer diverses techniques de gestion. Lorsque de telles différences existent, il est nécessaire de former des coalitions opérationnelles dans des cadres cohérents et aux niveaux appropriés.

L'une des conditions préalables à la mise en œuvre de programmes de conservation pérennes est un engagement axé, aux niveaux national et local, sur des objectifs et priorités précisés. Les gouvernements se sont employés à faire en sorte que les parties intéressées s'approprient largement les rapports nationaux en organisant des ateliers au cours desquels celles-ci devaient examiner et valider les documents en question. Des consultations régionales – qui se sont tenues au Proche-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Asie centrale, en Asie, dans le Pacifique, en Afrique centrale, en Afrique orientale et australe, et en Amérique latine – ont permis de recenser les priorités régionales. Dans de nombreux cas,

³ Sexton *et al.*, 2009. *Annu. Rev. Ecol. Syst.*, 40: 415-436.

les débats ont porté sur les espèces devant être considérées comme prioritaires au niveau régional. Néanmoins, ce processus doit se poursuivre afin que l'on puisse définir dans le détail les actions nécessaires pour chaque espèce et répartir les responsabilités entre les acteurs et partenaires aux niveaux national, régional et international.

Conservation *ex situ*. La conservation *in situ* des RGF est de plus en plus souvent impraticable, en raison notamment des effets du changement climatique. Il est donc nécessaire que les stratégies de conservation envisagent la création d'unités de conservation *in situ* et *ex situ*.

Objectif à long terme

Préserver la diversité génétique des espèces forestières et veiller au bon déroulement de leurs processus d'évolution, en mettant en œuvre de manière plus efficace et en harmonisant les mesures qui visent à conserver les RGF, *in situ* et *ex situ*, notamment grâce à la coopération et à la constitution de réseaux au niveau régional.

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 5 Renforcer la contribution des forêts primaires et des zones protégées à la conservation *in situ* des RGF

Justification: Dans le contexte actuel qui se caractérise par une pression croissante sur les terres et les ressources forestières, les forêts primaires et les zones protégées restent les meilleurs refuges pour les RGF menacés. Une proportion importante de végétaux sauvages et/ou endémiques ne se trouve que dans ces zones. En outre, la structure de la population génétique naturelle n'est conservée que dans ces forêts. C'est dans les forêts naturelles protégées, qui demeurent les meilleurs laboratoires d'étude de l'écologie et de la biologie des espèces, que l'on peut le mieux évaluer et comprendre les processus naturels qui participent de la dynamique des RGF. Il convient donc de promouvoir les contributions des forêts primaires et des zones protégées au développement des connaissances sur les espèces végétales et à la conservation des RGF.

Mesures à prendre: Développer la collaboration entre les institutions et les programmes chargés des zones forestières protégées et ceux qui sont responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des RGF, comme les centres nationaux de reproduction des arbres, les centres de semences d'arbres et les autres institutions de collecte et de conservation de matériel génétique opérant au niveau national ou régional.

Promouvoir et renforcer le développement des activités nationales d'évaluation et de conservation des RGF dans les forêts primaires, dans les **zones protégées** et dans les **forêts de conservation** en faisant participer les communautés autochtones et locales, selon qu'il conviendra.

Gérer les réserves génétiques au sein des zones protégées de façon à préserver la capacité d'évolution des espèces visées.

Priorité stratégique 6 Promouvoir la création et le développement de systèmes de conservation *ex situ* efficaces et durables, y compris des collections *in vivo* et des banques de gènes

Justification: Un programme de conservation des RGF doit associer des mesures de conservation *in situ* et *ex situ*. La conservation *ex situ* de ces ressources consiste à mettre en place des stratégies d'échantillonnage pour capturer un maximum de composantes de la diversité génétique intra- et interpopulation des espèces cibles.

Dans de nombreux cas, la conservation *ex situ* est l'unique option disponible pour conserver la diversité génétique intraspécifique présente dans des populations périphériques ou isolées⁴ qui sont gravement menacées par les changements de l'utilisation des terres ou par des conditions environnementales (sécheresse, inondations, salinité, etc.). Les principaux objectifs d'un programme de conservation *ex situ* visant une espèce particulière sont les suivants:

- constituer une mesure de sauvegarde lorsque des moyens de conservation *in situ* ne sont pas utilisables ou disponibles;
- faire en sorte qu'un maximum de composantes de la diversité d'une espèce soient conservées; et
- gérer la régénération de l'espèce en dehors de son aire naturelle (provenance) d'une manière plus contrôlée, avec des objectifs d'utilisation ou de conservation spécifiques.

Mesures à prendre: Promouvoir la documentation, la caractérisation, la régénération et l'évaluation du matériel génétique forestier.

Collecter des semences qui soient représentatives de la diversité naturelle.

Créer des collections de semences améliorées.

Encourager l'utilisation de procédures après-récolte qui préservent la qualité de la semence avant et après la conservation *ex situ*.

Encourager et appuyer les initiatives des communautés autochtones et locales visant à conserver les RGF.

Favoriser et mettre en place des mécanismes permettant au secteur privé de participer à la conservation des RGF.

Encourager les études sur la récolte, la qualité, la conservation et la reproduction des semences

Promouvoir et encourager les recherches portant sur la conservation d'espèces à semence récalcitrante.

Encourager la mise en place de mesures d'incitation en faveur de la conservation *ex situ*.

⁴ FAO, FLD, IPGRI, 2004. *Forest genetic resources conservation and management. Vol. 3: In plantations and genebanks (ex situ)*. Rome.

Priorité stratégique 7 Contribuer à l'évaluation, à la gestion et à la conservation des populations d'espèces forestières marginales et/ou de lisière

Justification: Les populations d'espèces forestières marginales sont fragiles et plus enclines à la dégradation que les populations centrales car elles présentent une variation moins importante. La dynamique évolutive peut avoir des effets particuliers sur les populations de lisière et aboutir à des adaptations spécifiques. Il faut donc considérer ces populations comme hautement prioritaires dans le cadre des stratégies et programmes de conservation mondiaux et régionaux.

Mesures à prendre: Élaborer des directives relatives à l'inventaire des populations d'espèces forestières marginales et au relevé d'informations à leur sujet, et promouvoir leur gestion et leur conservation en les intégrant aux réseaux de conservation et en mettant l'accent sur la participation des communautés locales.

Contribuer à l'élaboration de programmes, aux niveaux mondial et régional, qui visent à évaluer les populations marginales et à promouvoir leur conservation et leur évaluation aussi bien *in situ* qu'*ex situ*.

Priorité stratégique 8 Encourager et développer la gestion durable et la conservation des RGF sur les terres agricoles

Justification: Les agriculteurs contribuent à la **gestion et à la conservation des RGF sur les exploitations** dans le cadre de systèmes traditionnels d'utilisation des terres, comme **les systèmes d'agroforesterie. Ils ont donc une influence sur la diversité interspécifique et intraspécifique des espèces se trouvant dans le paysage.** Par ailleurs, les RGF gérées dans le cadre de systèmes d'agroforesterie traditionnels sont gravement menacées du fait de l'absence de régénération imputable aux pressions croissantes qui pèsent sur les ressources forestières et des tendances actuelles en matière d'intensification agricole. Il est donc nécessaire de traiter la question de la gestion des RGF sur les exploitations dans les pays où l'agroforesterie est une pratique courante.

Mesures à prendre: Mettre au point des outils méthodologiques relatifs à la gestion et à la conservation sur les exploitations d'espèces importantes du point de vue de l'agroforesterie.

Évaluer la situation de ces espèces en matière de conservation et de gestion aux niveaux national et régional.

Prêter une assistance technique en vue de promouvoir la gestion et l'utilisation durables des RGF sur les exploitations.

Priorité stratégique 9 Soutenir et renforcer le rôle que jouent les forêts gérées par les communautés autochtones et locales dans la gestion et la conservation durables des RGF

Justification: Les forêts gérées par les communautés autochtones et locales jouent bien souvent un rôle plus important que les zones protégées dans la conservation des ressources génétiques. Il a été prouvé que ce

mode de gestion des forêts constituait l'un des moyens les plus efficaces pour concilier la conservation des ressources et la lutte contre la pauvreté. Dans les pays où la gestion des forêts par les communautés autochtones et locales est possible, il est important que le rôle de ces forêts soit reconnu et mieux soutenu.

Mesures à prendre: Évaluer l'état de conservation et de gestion des RGF dans les forêts gérées par les communautés autochtones et locales.

Fournir un appui technique pour la gestion et la conservation durables des RGF dans les forêts gérées par les communautés autochtones et locales.

Priorité stratégique 10

Recenser les espèces nécessitant des mesures prioritaires

Justification: Compte tenu de la complexité du sujet, il est judicieux d'adopter une approche par espèce pour ce qui est de la gestion des RGF. Les processus qui sous-tendent la dynamique de la diversité génétique déterminent l'adaptation et la performance d'une espèce dans un environnement donné. On considère que l'approche par espèce est utile pour comprendre et mettre en valeur les RGF. Étant donné le nombre élevé d'espèces forestières présentes dans chaque pays, celles-ci ne peuvent pas toutes faire l'objet d'activités ou de programmes de recherche. Il convient donc de recenser les espèces prioritaires aux niveaux national et infranational, et de veiller à ce que les priorités ainsi définies soient partagées aux niveaux régional et international afin de mieux concentrer les efforts et d'utiliser les ressources plus efficacement.

Mesures à prendre: Promouvoir les réseaux de recherche axés sur des espèces importantes aux niveaux national, régional et international.

Mettre à jour régulièrement les listes d'espèces prioritaires aux niveaux national et régional.

Prêter un appui international à l'élaboration de directives permettant d'établir des priorités entre les espèces et de déterminer les domaines de recherche prioritaires.

L'établissement de ces priorités pourrait être centré sur les espèces, les populations ou les variétés dont les populations sont réduites ou menacées d'extinction, ainsi que sur les espèces de diverse valeur, actuelle et future, notamment celles qui présentent un intérêt stratégique, scientifique ou économique. Les valeurs de ces espèces, populations, races ou variétés pourraient être liées à des facteurs tels que l'intérêt socioéconomique, l'équité hommes-femmes, la sécurité alimentaire ou l'adaptation au changement climatique, ou encore à leur importance religieuse ou culturelle aux niveaux local, national ou international.

NIVEAU RÉGIONAL

Priorité stratégique 11

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales relatives à la conservation *in situ* et promouvoir la constitution de réseaux et la collaboration écorégionale

Justification: L'approche écosystémique est un moyen de gérer des écosystèmes entiers de manière holistique sans exclure d'autres modes de gestion et de conservation, comme les outils de gestion spécifiques à un lieu et les pratiques de conservation spécifiques à une espèce. Idéalement, toutes ces approches devraient être intégrées au travers de réseaux régionaux, le cas échéant.

Il est nécessaire de disposer de stratégies régionales visant la conservation des RGF, y compris de réseaux régionaux constitués d'unités et de corridors de conservation génétique *in situ* concernant les espèces prioritaires, pour assurer une conservation dynamique des RGF essentielles et de leur aptitude à évoluer. Le fait de définir et de mettre en œuvre des stratégies de conservation régionales justifie indéniablement la coordination et la collaboration à l'échelon régional. En effet, il est souvent plus efficace et plus rentable d'investir dans des activités régionales conjointes que de multiplier les activités au niveau national, avec les chevauchements que cela suppose.

Mesures à prendre: Élaborer des méthodologies permettant de formuler des stratégies régionales relatives à la conservation des RGF, y compris des principes destinés à guider leur mise en œuvre, en tenant compte des expériences acquises et en s'appuyant sur les réseaux régionaux existants qui intéressent ces ressources.

Promouvoir les partenariats fondés sur les écosystèmes et la collaboration régionale en vue de mettre au point des programmes de conservation et d'évaluation des RGF (*in situ* et *ex situ*), conformément aux engagements découlant des réglementations internationales en vigueur.

Mobiliser des ressources en faisant participer les organisations économiques régionales et environnementales déjà en place.

Domaine prioritaire 3: Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières

Assurer la sécurité alimentaire de tous et la durabilité environnementale face aux effets combinés du changement climatique et de la pression humaine croissante sur les forêts est un défi plus ardu que jamais. Par conséquent, il est nécessaire d'utiliser et de gérer plus efficacement les ressources forestières, en particulier dans les pays tropicaux ou les moins avancés, afin de satisfaire la demande croissante de biens et services forestiers.

Or les forêts ne peuvent être gérées de manière durable que si les RGF sont conservées et mises en valeur, qu'il s'agisse d'arbres situés dans des forêts plantées, des forêts naturelles ou des peuplements de conservation protégés, ou bien de semences ou de cultures tissulaires stockées. La gestion des RGF nécessite d'élaborer des stratégies globales, d'appliquer des méthodologies spécifiques, de mettre au point et d'appliquer des technologies nouvelles, et de coordonner les efforts aux niveaux local, national, régional et mondial⁵.

⁵ National Academic Press. 1991. *Managing global genetic resources: forest trees*. Washington D.C.

Pour être en mesure de suivre la diversité biologique des forêts et de gérer les RGF, il faut disposer d'informations fiables sur la situation et les évolutions de ces ressources. Or il n'existe pas de méthode commune et normalisée qui permette de mesurer les changements relatifs à la situation des RGF pour ce qui est de la gestion des forêts telle qu'elle se pratique dans la plupart des pays. Les paramètres généralement inclus dans les évaluations nationales et mondiales des ressources forestières, comme la superficie forestière, la présence des espèces, la richesse en espèces et le morcellement des forêts, ne suffisent pas à fournir des informations sur les RGF. Il est donc nécessaire d'élaborer des indicateurs adaptés et convenus, qui devront être intégrés aux politiques d'évaluation et aux outils de suivi des forêts au niveau national.

De nombreux pays ont des difficultés à obtenir, en quantité nécessaire, le matériel de reproduction forestier de qualité dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leurs programmes de plantation. Nombre de pays considèrent ainsi l'absence de système efficace d'approvisionnement en semences d'arbres comme une entrave aux programmes nationaux de boisement. En outre, l'utilisation de matériel de reproduction amélioré devrait permettre d'accroître considérablement la production. Il faut donc s'attacher à appuyer le système d'approvisionnement en semences.

Objectif à long terme

Améliorer l'utilisation durable, la mise en valeur et la gestion des RGF, contribution essentielle à la durabilité environnementale, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 12

Élaborer et renforcer des programmes semenciers nationaux de manière à garantir la disponibilité, en quantité suffisante, de semences d'arbres de qualité (certifiée) pour les programmes de plantation nationaux

Justification: Des pays ont signalé que de grandes plantations étaient en train d'être créées à de multiples fins, notamment la production de biocombustibles et de fibres issus du bois d'œuvre et la fourniture de divers services environnementaux, comme la mise en valeur de terres dégradées, et la gestion des sols et des eaux. Cependant, la plupart des pays en développement sont dépourvus de systèmes convenables d'approvisionnement en semences forestières, ce qui compromet le succès et la performance de leurs programmes de plantation. Cette préoccupation, qui ressort de la majorité des rapports nationaux, a été classée au titre des domaines d'action prioritaires lors de la plupart des consultations régionales.

Mesures à prendre: Encourager la création de systèmes nationaux d'approvisionnement en semences d'arbres et l'appui à ces systèmes.

Améliorer la **collaboration** entre les centres semenciers et **élaborer des normes communes de qualité des semences** afin de faciliter les échanges de matériel de reproduction forestier au sein des régions et d'appuyer les programmes nationaux de boisement.

Priorité stratégique 13

Promouvoir la remise en état et la restauration des écosystèmes à l'aide d'un matériel génétiquement approprié

Justification: Des millions de kilomètres carrés de terres forestières dégradées et perturbées font l'objet d'une grande attention de la part de nombreuses organisations et organismes nationaux et internationaux en tant

que sites potentiels pour la remise en état et la restauration des écosystèmes. En revanche, l'importance du choix de sources génétiques appropriées pour l'obtention du matériel de plantation nécessaire est généralement peu prise en compte. Obtenir des populations adaptées aux conditions actuelles et futures de l'environnement est un enjeu difficile, souvent compliqué par l'ampleur et la nature de cette dégradation/perturbation. Dans ce cas, il peut être nécessaire de procéder à des tests sur le terrain et/ou à une modélisation prédictive.

Mesures à prendre: Soutenir les recherches et mener de nouveaux travaux pour définir les variables clés qui permettront de choisir des populations adaptées aux conditions actuelles et futures dans les sites dégradés.

Élaborer des directives et des outils d'aide à la décision pour éclairer le choix de la composition génétique appropriée du matériel de plantation.

Élaborer et mettre en œuvre des protocoles de surveillance pour évaluer la viabilité et la résilience des populations d'arbres au fil du temps dans les sites remis en état.

Priorité stratégique 14

Favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce phénomène grâce à une gestion et une utilisation judicieuses des RGF

Justification: Compte tenu des préoccupations croissantes que suscitent le changement climatique et ses effets sur les écosystèmes et la performance des systèmes de production liés aux forêts, il est impératif que les parties prenantes à la gestion des RGF aient une meilleure compréhension des espèces forestières et des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques en cours et à venir. La diversité génétique est indispensable à l'adaptation des espèces, tout en permettant la sélection et la reproduction artificielles en vue d'une productivité accrue. Ainsi, la diversité biologique, y compris les RGF, est la clé de la résilience des écosystèmes forestiers et de l'adaptation des espèces forestières au changement climatique.

Mesures à prendre: Élaborer des méthodes et des directives normalisées aux niveaux infra-national, national et régional permettant de recenser, de sélectionner et d'utiliser les unités de conservation des espèces, sur la base de facteurs environnementaux et socioculturels, qui sont les principaux éléments déterminant la situation des forêts et des systèmes d'agroforesterie en matière de diversité.

Aider les pays à améliorer la conservation et l'utilisation durable des RGF face au changement climatique:

- en encourageant les pratiques optimales en matière de gestion des RGF, en particulier dans les domaines de la conservation, de l'exploration, des essais, de la reproduction et de l'utilisation durable; et
- en favorisant les contributions des RGF à la durabilité environnementale grâce à la mise au point et à l'utilisation de matériel génétique bien adapté.

**Priorité
stratégique 15****Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies en vue de développer la conservation des RGF et d'en favoriser l'utilisation durable**

Justification: Les activités d'amélioration des arbres demeurent cantonnées à quelques essences revêtant une importance économique, non seulement pour des raisons financières mais aussi à cause des caractéristiques particulières des arbres. Les arbres sont des plantes pérennes d'une grande longévité, présentant des cycles de régénération amples et une maturité sexuelle tardive. Compte tenu de ces caractéristiques, les recherches portant sur l'amélioration et la reproduction d'essences nécessitent davantage de temps que celles axées sur d'autres cultures.

S'il y a lieu, les nouvelles technologies, comme la génomique et la micropropagation, peuvent permettre d'accélérer le processus de sélection et d'exploiter pleinement le potentiel des arbres forestiers.

Ces nouvelles technologies se sont avérées utiles pour comprendre la dynamique des écosystèmes forestiers, notamment les processus génétiques. Elles peuvent favoriser l'adoption de mesures pratiques appropriées pour la conservation, la gestion, la restauration et la remise en état durables.

Mesures à prendre: Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies pour faciliter la conservation et encourager l'utilisation durable des RGF, appuyer les programmes d'amélioration des arbres et renforcer l'utilisation de RGF de qualité dans le cadre des programmes forestiers.

Évaluer les technologies disponibles et leur efficacité du point de vue de la conservation *in situ* et *ex situ* et de la mise en valeur des ressources génétiques des essences prioritaires.

**Priorité
stratégique 16****Mettre en place et renforcer des programmes de recherche sur la reproduction, la domestication et la prospection biologique des arbres afin de tirer le meilleur parti des RGF**

Justification: Outre le bois d'œuvre, les forêts fournissent de nombreux produits revêtant une importance du point de vue des communautés locales et des économies nationales. L'importance des plantes médicinales, des plantes fourragères et des végétaux destinés à l'alimentation humaine est de plus en plus reconnue et elle est soulignée dans de nombreux rapports nationaux. Dans de nombreux pays en développement, une grande partie de la population se soigne grâce à des plantes médicinales. Par ailleurs, le pâturage libre est toujours une pratique courante dans nombre d'entre eux et les forêts sont souvent une source essentielle de fourrage. Ces diverses ressources sont encore tirées de plantes sauvages des terres forestières et, dans certains cas, sont menacées de surexploitation. La domestication des végétaux concernés améliorera l'approvisionnement tout en réduisant la vulnérabilité des ressources génétiques.

Mesures à prendre: Évaluer les contributions des espèces forestières aux services environnementaux (conservation des sols et des eaux, fixation du carbone, etc.).

Évaluer les contributions des espèces forestières prioritaires aux secteurs de production revêtant une importance au niveau national (bois d'œuvre, fruits, fourrage, huile végétale, légumes, médicaments, etc.).

Développer la reproduction fondée sur des programmes et à usages multiples pour les espèces prioritaires.

Encourager les approches participatives en faisant appel aux communautés locales dans le cadre des programmes de sélection et de reproduction des espèces prioritaires, sur la base des caractéristiques souhaitées par les agriculteurs.

NIVEAU INTERNATIONAL

Priorité stratégique 17

Développer et encourager le travail en réseau et la collaboration entre les pays concernés en matière de lutte contre les espèces envahissantes (animaux, plantes et micro-organismes) et les maladies et ravageurs qui menacent les RGF

Justification: Les espèces envahissantes figurent de plus en plus fréquemment parmi les principaux facteurs menaçant les RGF. Celles qui posent le plus de problèmes sont les espèces végétales qui ont la capacité de s'immiscer dans des associations forestières naturelles et/ou peu perturbées et d'y devenir prédominantes, souvent en supplantant des espèces, voire des écosystèmes entiers. Selon les prévisions, les ravageurs et les maladies s'attaquant aux forêts et aux arbres devraient se faire de plus en plus menaçants à mesure que les effets du changement climatique deviendront plus visibles et que la circulation du matériel végétal entre les pays et les continents s'accélèrera.

Mesures à prendre: Examiner les normes et protocoles existants, le cas échéant, et, si nécessaire, proposer des protocoles d'application facultative relatifs à la circulation du matériel végétal forestier entre les pays et les régions de manière à éviter la propagation d'organismes envahissants.

Encourager les évaluations nationales concernant des espèces envahissantes ou exotiques et leurs effets sur les RGF, en s'appuyant sur une approche régionale ou écosystémique.

Travailler en collaboration avec la Convention internationale pour la protection des végétaux afin d'inclure les RGF dans la réglementation existante en matière de biosécurité et d'y intégrer les questions liées à ces ressources.

Encourager le renforcement de la recherche sur les ravageurs et les maladies qui affectent les RGF.

Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités

Dans de nombreux cas, les politiques et cadres réglementaires nationaux relatifs aux RGF sont incomplets, inefficaces, voire inexistantes. Dans bien des pays, ces ressources ne sont pas bien comprises ni traitées comme il se doit. L'adhésion populaire et la collaboration internationale à la mise en œuvre du Plan d'action mondial passeront nécessairement par des activités de sensibilisation à tous les niveaux.

La demande de produits forestiers (bois rond, bois de feu et produits forestiers non ligneux) ne cesse de croître dans de nombreux pays. Les données nationales figurant dans l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 montrent que la valeur des produits forestiers non ligneux est parfois supérieure à celle du bois rond et du bois de feu. Aux niveaux national et mondial, il convient de

mettre en œuvre des politiques économiques et sociales solides afin d'intégrer les RGF aux cadres plus larges des politiques forestières et aux initiatives mondiales comme l'Évaluation des ressources forestières mondiales, et favoriser ainsi la gestion durable des RGF.

De nombreux pays ne disposent pas – ni en termes d'effectifs ni en termes de compétences – du personnel qualifié dont ils ont besoin pour traiter la question de la gestion des RGF dans un contexte d'évolution socioéconomique rapide. Il s'agit là de l'un des principaux obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, stratégies, programmes et projets dans le domaine des RGF. Il est donc indispensable de s'attacher à l'enseignement et à la formation professionnelle afin de renforcer les capacités de manière durable dans tous les domaines prioritaires.

Grâce au renforcement institutionnel, à la formation et à l'aide à la recherche, les pays seraient en mesure de répondre aux divers besoins pressants et croissants qui se font sentir en matière de conservation et de gestion des RGF. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour promouvoir la formation et la recherche aux niveaux national et international sur les avancées récentes dans le domaine de la gestion des RGF. Le rôle des systèmes et programmes nationaux de recherche, y compris les centres de semences d'arbres, et l'appui dont ils bénéficient de la part du système du GCRAI sont cruciaux dans ce contexte.

Compte tenu de la pénurie de ressources et de la forte probabilité de doublons entre les activités nationales et régionales, il faut s'efforcer, s'il y a lieu, de promouvoir les partenariats et la coordination aux niveaux national, régional et international. Il convient également d'encourager la création de réseaux, qui permettront aux parties intéressées de tisser des liens et d'appuyer le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

Objectif à long terme

Établir et revoir les politiques et cadres juridiques pertinents de manière à intégrer les principales questions relatives à la gestion durable des RGF et renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin de pouvoir réaliser une planification du secteur forestier à moyen et long termes dans les États Membres, ainsi qu'utiliser de manière durable, gérer et conserver les RGF.

NIVEAU NATIONAL

Priorité stratégique 18

Élaborer des stratégies nationales pour la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF et leur utilisation durable

Justification: Les politiques et les programmes qui permettraient de gérer la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF de manière adéquate font souvent défaut dans les pays. Compte tenu du nombre de ceux qui interviennent à divers égards dans l'utilisation, le développement et la gestion des RGF au niveau national, il est utile que des stratégies et des programmes nationaux soient élaborés pour fournir un cadre d'action approprié.

Mesures à prendre:

Définir, s'il y a lieu, des outils stratégiques appropriés pour la mise en place d'un cadre national d'action favorisant la conservation durable, *in situ* et *ex situ*, des RGF.

S'agissant de la conservation *in situ* et *ex situ* des RGF, développer ou renforcer les capacités institutionnelles qui permettront d'assurer la mise en œuvre des stratégies nationales actuelles ou futures relatives à la conservation de ces ressources, y compris les banques de gènes.

**Priorité
stratégique 19****Mettre à jour les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF et les intégrer dans les politiques et les cadres programmatiques d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial**

Justification: De nombreux pays ont indiqué que, compte tenu de la pénurie de ressources financières et humaines, le fait de traiter les besoins et priorités pertinents dans le cadre de programmes et politiques nationaux plus larges portant sur la foresterie et l'utilisation des terres (inventaires forestiers nationaux et zones protégées, par exemple) permettrait de gérer au mieux les RGF, conformément au Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Mesures à prendre: Encourager les pays à réviser leurs cadres politiques et juridiques relatifs aux forêts afin d'y intégrer les principales questions liées aux RGF.

Revoir et aligner les politiques et programmes relatifs aux forêts et à l'utilisation des terres de manière à mieux intégrer la dimension des RGF ainsi qu'à contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation des effets de ce phénomène.

Revoir les réglementations nationales en matière de biosécurité et, si nécessaire, les modifier de façon à y intégrer les questions liées aux RGF.

**Priorité
stratégique 20****Développer la collaboration et promouvoir la coordination entre les institutions nationales et les programmes concernés par les RGF**

Justification: Au niveau national, il est nécessaire de rechercher des synergies entre les unités de coordination et les points focaux des divers programmes et conventions internationaux afin de permettre un partage des informations et une utilisation des ressources plus efficaces et en vue d'apporter un meilleur soutien aux initiatives prises pour répondre aux priorités nationales en matière de RGF.

Mesures à prendre: Améliorer la coopération et les synergies entre les autorités nationales et les points focaux des programmes et conventions internationaux qui concernent les RGF (CDB, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, changement climatique, accès et partage des avantages, Évaluation des ressources forestières mondiales, programmes forestiers nationaux, par exemple).

Créer des cadres nationaux de consultation, qui pourraient prendre la forme de commissions nationales permanentes chargées des RGF, afin d'améliorer la gestion durable de ces ressources dans le cadre de programmes nationaux de recherche et de développement.

**Priorité
stratégique 21****Mettre en place et renforcer les capacités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en matière de RGF, de façon que les programmes de développement connexes puissent bénéficier de l'appui technique nécessaire**

Justification: De nombreux pays ont qualifié de faibles les capacités techniques et scientifiques en matière de RGF. Les programmes de formation universitaire axés sur des domaines comme la conservation des RGF, la

sélection des arbres ou la gestion des produits forestiers non ligneux sont souvent rares au niveau national. Dans la majorité des pays, en particulier ceux en développement ou en transition, il est indispensable de renforcer la recherche et l'enseignement sur tous les volets de la gestion des RGF. Il est essentiel de créer, de renforcer et de maintenir en fonctionnement des institutions de recherche et d'enseignement pour renforcer les capacités nationales, qui permettront de planifier la mise en œuvre d'activités prioritaires concernant l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des RGF.

Mesures à prendre: Élaborer des modules de formation adaptés à l'appui de la gestion et de l'utilisation durables des ressources génétiques des végétaux forestiers, qui sont une source importante de produits forestiers non ligneux.

Développer la collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle pour tirer parti des informations scientifiques et techniques disponibles, qui alimenteront le contenu des modules de formation.

Organiser des ateliers de formation sur les avancées technologiques récentes, ainsi que visites de découverte à l'intention des scientifiques et des techniciens et des cours de formation à l'intention des décideurs et des gestionnaires forestiers.

Renforcer les programmes et capacités nationaux en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des RGF, et promouvoir la connectivité et la collaboration régionales entre les institutions.

Renforcer la capacité des herbiers nationaux et en améliorer le fonctionnement en vue de contribuer à l'approfondissement des connaissances sur les espèces forestières.

Mettre au point des modules ou des programmes de formation portant sur la gestion des RGF. Il pourrait ainsi être nécessaire de: 1) recenser les ressources humaines qualifiées qui seraient requises à moyen et long termes pour mener des activités nationales de recherche et de développement sur les RGF; et 2) mettre au point des modules de vulgarisation et d'enseignement faisant la part belle aux nouvelles technologies (biotechnologies, par exemple) pour renforcer les capacités nationales en matière d'enseignement sur les forêts et la gestion des RGF.

Priorité stratégique 22

Encourager la participation des communautés autochtones et locales à la gestion des RGF dans le contexte de la décentralisation

Justification: De nombreux pays en développement ont entamé un processus de décentralisation, lorsqu'ils ne disposent pas déjà d'une administration décentralisée. Dans ces pays, il est important que la gestion des ressources naturelles, y compris des RGF, tienne compte de ce contexte. Dans certains cas, les mesures réglementaires sont prises au niveau des provinces ou des États. Dans les pays concernés, il est nécessaire de prêter une assistance technique adaptée aux administrations décentralisées pour leur permettre de revoir ou de mettre au point des outils stratégiques garantissant l'utilisation et la gestion durables des RGF, y compris pour protéger, préserver et utiliser durablement ces ressources afin que les communautés autochtones et locales puissent continuer de les utiliser.

Mesures à prendre: Élaborer, renforcer ou revoir les politiques locales relatives à la gestion des forêts afin de faire mieux connaître les RGF auprès

des communautés locales et de répondre comme il se doit à la nécessité de gérer, de mettre en valeur et d'utiliser de manière durable ces ressources au niveau décentralisé.

Constituer des ressources humaines suffisantes pour contribuer à la bonne gestion des RGF dans le cadre des processus de décentralisation et afin d'améliorer la contribution de ces ressources au développement local.

NIVEAU RÉGIONAL

Priorité stratégique 23

Promouvoir et mettre en application des mécanismes d'échange de matériel génétique au niveau régional pour appuyer les activités de recherche et développement, en accord avec les conventions internationales

Justification: Le transfert et l'échange de matériel forestier de reproduction sont régis par des accords internationaux, qui limitent parfois l'accès à du matériel convenable et empêchent ainsi les programmes de recherche de produire des résultats qui pourraient avoir une incidence réelle.

Mesures à prendre: Améliorer la connaissance et la compréhension par les États Membres des réglementations internationales en vigueur dans le domaine des échanges de matériel génétique.

Améliorer ou élaborer, dans le respect de la législation nationale et des réglementations internationales, des textes adaptés aux niveaux national et régional qui régiraient les échanges et permettraient d'assurer la tenue de registres concernant les transferts de matériel génétique forestier et leur origine à des fins de recherche, et promouvoir des mécanismes visant à faciliter l'accès à ce matériel à des fins scientifiques au sein des régions.

Renforcer et encourager la création de réseaux régionaux sur l'échange de matériel génétique forestier.

Priorité stratégique 24

Renforcer la coopération régionale et internationale à l'appui de la conservation et de la gestion durable des RGF, ainsi que de l'éducation, de la diffusion de connaissances et de la recherche concernant ces ressources

Justification: L'insuffisance des ressources financières et humaines est l'un des facteurs les plus courants qui limitent les activités de recherche sur les RGF. Les États Membres recommandent donc de renforcer la coopération internationale et régionale pour favoriser davantage les activités d'enseignement et de recherche sur la conservation et la gestion durable des RGF.

Mesures à prendre: Encourager la création de nouveaux réseaux, ou le renforcement des réseaux existants, afin de mettre en commun les informations, les expériences et les savoirs théoriques et pratiques sur les RGF et leur gestion.

Recenser des canaux internationaux de financement (fonds affectés à des activités portant sur le changement climatique, par exemple).

NIVEAU INTERNATIONAL**Priorité
stratégique 25**

Encourager la mise en place d'activités en réseau et contribuer au développement et au renforcement de ces activités au niveau international, y compris le partage des informations, en matière de gestion et de conservation des RGF et de recherche sur ces ressources

Justification: Il est ressorti de la majorité des ateliers de consultation régionale que la constitution de réseaux était une action prioritaire, qui permettrait d'améliorer le partage des informations et des expériences entre les parties intéressées au niveau mondial.

Mesures à prendre: Créer des liens et des mécanismes plus efficaces de manière à améliorer la coordination et la collaboration entre les institutions en matière de technologie, de mise en œuvre de politiques et de partage d'informations.

**Priorité
stratégique 26**

Faire mieux connaître auprès du grand public et de la communauté internationale les rôles et les valeurs des RGF

Justification: De nombreux pays ont signalé que les décideurs et le grand public n'avaient pas pleinement conscience de l'importance des RGF. Il sera plus aisé pour les parties prenantes de faire leurs besoins et priorités d'action aux niveaux national, régional et international si l'on met en place et l'on encourage des activités de sensibilisation efficaces.

Mesures à prendre: Prendre des mesures et mettre au point des outils de plaidoyer afin que la gestion et l'utilisation durables des RGF puissent faire l'objet d'une communication et d'un partage d'informations efficaces.

Appuyer les campagnes internationales visant à faire mieux connaître la situation et les évolutions des RGF ainsi que leur contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement, en ce qui concerne notamment la sécurité alimentaire, le potentiel de l'écotourisme, la lutte contre la pauvreté et la durabilité environnementale, et chercher ensuite à obtenir un large soutien aux niveaux gouvernemental et institutionnel ainsi qu'auprès du grand public.

Organiser des formations sur les RGF à l'intention des techniciens et des administrateurs forestiers.

**Priorité
stratégique 27**

S'efforcer davantage de mobiliser les ressources nécessaires, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF

Justification: La plupart des pays ont indiqué que les ressources dont ils disposaient pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF étaient insuffisantes. Des efforts consentis aux niveaux national et international devraient permettre de transcrire les priorités stratégiques sous la forme d'actions dans le cadre de programmes nouveaux et/ou existants.

Mesures à prendre: S'efforcer d'aider les pays et les parties intéressées à

concevoir des programmes et des politiques adaptés qui visent la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF et mobiliser des fonds suffisants de manière durable, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

Encourager les pays et les parties intéressées à envisager de nouveaux modes de financement, y compris ceux destinés à des activités portant sur le changement climatique et la biodiversité.

Appuyer la mise en place de mesures viables visant à encourager des activités de conservation et d'utilisation durables des RGF.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

	Domaine prioritaire 1: Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières	Domaine prioritaire 2: Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières	Domaine prioritaire 3: Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières	Domaine prioritaire 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités
Niveau national	PS 1. Créer et renforcer un système national d'évaluation, de caractérisation et de suivi des RGF	PS 5. Renforcer la contribution des forêts primaires et des zones protégées à la conservation <i>in situ</i> des RGF	PS 12. Élaborer et renforcer des programmes semenciers nationaux de manière à garantir la disponibilité, en quantité suffisante, de semences d'arbres de qualité (certifiée) pour les programmes de plantation nationaux	PS 18. Élaborer des stratégies nationales pour la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des RGF et leur utilisation durable
	PS 2. Mettre au point des systèmes nationaux et infranationaux d'évaluation et de gestion des connaissances traditionnelles sur les RGF	PS 6. Promouvoir la création et le développement de systèmes de conservation <i>ex situ</i> efficaces et durables, y compris des collections <i>in vivo</i> et des banques de gènes	PS 13. Promouvoir la remise en état et la restauration des écosystèmes à l'aide d'un matériel génétiquement approprié	PS 19. Mettre à jour les besoins en matière de conservation et de gestion des RGF et les intégrer dans les politiques et les cadres programmatiques d'action plus larges aux niveaux national, régional et mondial
		PS 7. Contribuer à l'évaluation, à la gestion et à la conservation des populations d'espèces forestières marginales et/ou de lisière	PS 14. Favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce phénomène grâce à une gestion et une utilisation judicieuses des RGF	PS 20. Développer la collaboration et promouvoir la coordination entre les institutions nationales et les programmes concernés par les RGF

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Niveau national		PS 8. Encourager et développer la gestion durable et la conservation des RGF sur les terres agricoles	PS 15. Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies en vue de développer la conservation des RGF et d'en favoriser l'utilisation durable	PS 21. Mettre en place et renforcer les capacités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en matière de RGF, de façon que les programmes de développement connexes puissent bénéficier de l'appui technique nécessaire
		PS 9. Soutenir et renforcer le rôle que jouent les forêts gérées par les communautés autochtones et locales dans la gestion et la conservation durables des RGF	PS 16. Mettre en place et renforcer des programmes de recherche sur la reproduction, la domestication et la prospection biologique des arbres afin de tirer le meilleur parti des RGF	PS 22. Encourager la participation des communautés autochtones et locales à la gestion des RGF dans le contexte de la décentralisation
		PS 10. Recenser les espèces nécessitant des mesures prioritaires		
Niveau régional		PS 11. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales relatives à la conservation <i>in situ</i> et promouvoir la constitution de réseaux et la collaboration écorégionale		PS 23. Promouvoir et mettre en application des mécanismes d'échange de matériel génétique au niveau régional pour appuyer les activités de recherche et développement, en accord avec les conventions internationales
				PS 24. Renforcer la coopération régionale et internationale à l'appui de la conservation et de la gestion durable des RGF, ainsi que de l'éducation, de la diffusion de connaissances et de la recherche concernant ces ressources

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Niveau international	PS 3. Établir des normes et protocoles techniques internationaux relatifs à l'inventaire, à la caractérisation et au suivi des évolutions et des risques dans le domaine des RGF		PS 17. Développer et encourager le travail en réseau et la collaboration entre les pays concernés en matière de lutte contre les espèces envahissantes (animaux, plantes et micro-organismes) et les maladies et ravageurs qui menacent les RGF	PS 25. Encourager la mise en place d'activités en réseau et contribuer au développement et au renforcement de ces activités au niveau international, y compris le partage des informations, en matière de gestion et de conservation des RGF et de recherche sur ces ressources
	PS 4. Promouvoir la création et le renforcement des systèmes d'information sur les RGF (bases de données) destinés à regrouper les connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles au sujet des utilisations, de la distribution, des habitats, de la biologie et de la variation génétique des espèces et des populations d'arbres			PS 26. Faire mieux connaître auprès du grand public et de la communauté internationale les rôles et les valeurs des RGF
				PS 27. S'efforcer davantage de mobiliser les ressources nécessaires, notamment pour financer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des RGF

ANNEXE G.1

PROCÉDURES À APPLIQUER POUR LE SUIVI ET POUR L'ÉVALUATION INDÉPENDANTE DES PROJETS FINANCÉS AU TITRE DU COMPTE FIDUCIAIRE POUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT RELATIVE À LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

A. Objectifs

Les objectifs de ces procédures sont les suivants:

- a. promouvoir, moyennant l'évaluation des résultats, des réalisations, de l'impact, de l'efficacité, des processus et de la performance, l'obligation de rendre des comptes et la transparence aux fins de la mise en œuvre des priorités fixées par la Commission concernant l'utilisation des ressources du Compte fiduciaire; et
- b. favoriser l'apprentissage, la remontée de l'information et le partage des connaissances sur les résultats et les enseignements tirés de ces expériences, afin d'étayer la prise de décisions en matière de politiques, stratégies, programmes et gestion des projets.

B. Établissement de rapports et suivi

Conformément aux obligations en matière d'établissement de rapports et de suivi des projets financés au titre du Compte fiduciaire (Section C, chapitre II, paragraphe 8, de l'Annexe I de la Stratégie de financement), la gestion axée sur les résultats fait partie intégrante de la Stratégie de financement et mettra sur les éléments suivants:

- a. les procédures courantes de présentation de rapports et de suivi;
- b. les rapports qui seront établis par les bénéficiaires aux étapes importantes de l'avancement des activités telles qu'indiquées dans le document du projet, conformément au calendrier convenu à cet effet et au processus d'approbation;
- c. les procédures de suivi courantes appliquées par la FAO aux lettres d'accord;
- d. s'agissant de la responsabilité du suivi des projets, l'entité chargée de l'exécution élaborera les produits convenus et les transmettra au Secrétaire, comme le prévoit le processus d'approbation des projets.

C. Évaluation

- a. Une évaluation indépendante finale du portefeuille de projets est menée à bien à la conclusion du cycle des projets.
- b. Les exigences minimales aux fins de cette évaluation sont les suivantes:
 - le respect des règles et des normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation;
 - une appréciation portant au moins sur:
 - l'obtention des résultats et des produits avec une notation tenant compte des objectifs ciblés et des résultats obtenus; et
 - la pérennité des résultats après la clôture du projet, au moyen d'un barème de notation;
- c. Le rapport de l'évaluation finale contient, au minimum, les éléments suivants:
 - des données de base concernant l'évaluation, à savoir:

- période de réalisation,
 - participants,
 - principales questions traitées, et
 - méthodologie suivie;
 - des données de base concernant le projet, y compris les dépenses imputées au Compte fiduciaire et financées par d'autres sources;
 - les enseignements susceptibles d'être appliqués à plus grande échelle; et
 - le mandat de l'évaluation (en annexe).
- d. L'évaluation indépendante sera menée à bien principalement à partir de l'examen des documents de projet et des rapports établis, ainsi qu'au moyen d'entretiens, de questionnaires et de débats dans le cadre de groupes de réflexion assurés par voie électronique.
- e. L'évaluation indépendante comprendra des visites sur le terrain pour un échantillon de projets.
- f. Le rapport d'évaluation sera présenté au Secrétaire dans un délai raisonnable après la clôture des projets.
- g. Le rapport d'évaluation comprendra des conclusions et des recommandations et sera rendu public sur le site web.
- h. Responsabilité: l'équipe d'évaluation est composée d'experts indépendants n'ayant aucun lien avec les projets, ni avec le Compte fiduciaire. Un document d'orientation et le mandat de l'évaluation sont élaborés par le Secrétaire et le Bureau de l'évaluation de la FAO. Le rapport d'évaluation est révisé, le cas échéant, par le service de l'évaluation de l'entité chargée de l'exécution. L'équipe d'évaluation est seule responsable du rapport de l'évaluation indépendante.

ANNEXE G.2
**AMENDEMENTS À LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN
APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES
RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

Annexe I, Section C, chapitre II, paragraphe 3 d) <i>Sélection des notes de synthèse et réponse aux promoteurs</i>
<p>d) Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: les membres du bureau du Groupe de travail, sur la base du travail préparatoire effectué par le Secrétariat. Le Bureau travaillera par échange de courriels et par téléphone (réunions-téléphone). Le Secrétariat invitera les promoteurs à préparer des propositions de projet sur la base des notes de synthèse approuvées par le Bureau du Groupe de travail.</p>
Annexe I, Section C, chapitre II, paragraphe 4 f) <i>Présentation de propositions de projet établies d'après les notes de synthèse</i>
<p>f) Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: un ou plusieurs membres de la Commission ou des personnes morales ou physiques. Les propositions de projet sont officiellement présentées par le promoteur et adressées directement au Secrétariat, les points focaux nationaux étant tenus informés.</p>
Annexe I, Section C, chapitre II, paragraphe 5 d) <i>Évaluation des propositions de projet</i>
<p>d) Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: le Bureau du Groupe de travail, sur la base du rapport d'évaluation soumis par un groupe d'experts qu'il aura désignés. Les experts travailleront à titre gracieux. Les ressources nécessaires aux travaux du groupe d'experts seront prélevées sur le budget administratif du Compte fiduciaire, notamment pour l'organisation des séminaires du groupe.</p>
Annexe I, Section C, chapitre II, paragraphe 6 d) <i>Approbation des projets à financer au cours du cycle des projets</i>
<p>d) Responsabilité de l'exécution des tâches ci-dessus: la Commission, son Bureau ou le Bureau du Groupe de travail.</p>

ANNEXE H**STRUCTURE PROPOSÉE POUR LE RAPPORT SUR
L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE**

- Chapitre 1: Utilisation et échange de ressources génétiques aquatiques correspondant aux espèces aquatiques d'élevage et aux espèces sauvages qui leur sont apparentées, dans les limites de la juridiction nationale
- Chapitre 2: Éléments moteurs et tendances de l'aquaculture – Conséquences pour les ressources génétiques aquatiques, dans les limites de la juridiction nationale
- Chapitre 3: Conservation in situ des ressources génétiques aquatiques correspondant aux espèces aquatiques d'élevage et aux espèces sauvages qui leur sont apparentées, dans les limites de la juridiction nationale
- Chapitre 4: Conservation ex situ des ressources génétiques aquatiques correspondant aux espèces aquatiques d'élevage et aux espèces sauvages qui leur sont apparentées, dans les limites de la juridiction nationale
- Chapitre 5: Parties prenantes ayant des intérêts dans les ressources génétiques aquatiques correspondant aux espèces aquatiques d'élevage et aux espèces sauvages qui leur sont apparentées, dans les limites de la juridiction nationale
- Chapitre 6: Politiques nationales et législation relatives aux ressources génétiques aquatiques correspondant aux espèces aquatiques d'élevage et aux espèces sauvages qui leur sont apparentées, dans les limites de la juridiction nationale
- Chapitre 7: Recherche, éducation, formation et vulgarisation dans le domaine des ressources génétiques aquatiques, dans les limites de la juridiction nationale – coordination, établissement de réseaux et information
- Chapitre 8: Collaboration internationale dans le domaine des ressources génétiques aquatiques correspondant aux espèces aquatiques d'élevage et aux espèces sauvages qui leur sont apparentées, dans les limites de la juridiction nationale

ANNEXE I

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2014-2023 POUR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

VISION

Conserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir son utilisation au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde, pour les générations présentes et futures.

MISSION

Consciente du fait que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont une préoccupation commune de tous les pays car tous dépendent de ressources génétiques originaires d'une autre région ou d'une autre partie du monde, la Commission s'est donnée pour mission de stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation, l'échange et l'utilisation durable de ces ressources ainsi qu'un accès à ces ressources et un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.

BUTS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

But 1: *La Commission a un rôle de coordination et traite des questions sectorielles et transversales ainsi que des aspects de politique générale liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture.*

- La Commission oriente et supervise les politiques, programmes et activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre des objectifs stratégiques de l'Organisation.
- La Commission suit en permanence les questions l'intéressant abordées dans d'autres enceintes, notamment l'évolution des politiques, en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'accès à ces ressources et le partage juste et équitable des avantages en découlant.

But 2: *La Commission surveille l'état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.*

- La Commission supervise la préparation périodique des évaluations de l'état des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde qui doivent déboucher sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et, s'il y a lieu, l'élaboration d'un ou plusieurs systèmes d'information mondiaux exhaustifs sur les ressources génétiques pertinentes pour l'appuyer dans cette fonction.

But 3: *La Commission s'efforce d'obtenir un consensus international sur des politiques et programmes d'action qui puissent assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'un accès à ces ressources et un partage équitable et juste des avantages qui en découlent.*

- La Commission offre une enceinte intergouvernementale de négociation sur les politiques internationales visant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- La Commission supervise la mise en œuvre et l'actualisation des plans d'action mondiaux et autres instruments visant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'accès à ces ressources et le partage équitable et juste des avantages qui en découlent.
- La Commission réagit face aux éléments nouveaux observés, le cas échéant, dans d'autres enceintes.

But 4: *La Commission contribue à renforcer des politiques nationales et régionales sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et encourage la coopération dans le domaine du renforcement des capacités.*

- La Commission soutient l'élaboration ou le renforcement des politiques et programmes nationaux et régionaux sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en facilitant l'exécution des plans d'action mondiaux pour les ressources génétiques, et elle établit des mécanismes de coordination pour promouvoir la coopération nationale et régionale entre tous les secteurs et acteurs concernés.
- La Commission recense les ressources financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques nécessaires et facilite leur mise à disposition pour ses membres afin qu'ils puissent contribuer activement à la réalisation des résultats et objectifs d'étape inscrits dans son Programme de travail pluriannuel et à la mise en œuvre des politiques et recommandations qu'elle formule à cet égard.
- La Commission fournit à ses membres un soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et activités destinées à sensibiliser le grand public et à promouvoir l'éducation pour une meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, partant, une plus large participation des parties prenantes dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

But 5 *La Commission poursuit et renforce la coopération et les partenariats dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.*

- La Commission facilite et encadre la coopération entre la FAO et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, notamment l'Organe directeur du Traité sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.
- Outre ses activités liées aux ressources phylogénétiques et zoogénétiques, la Commission réunit des partenaires internationaux qui s'occupent des questions de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le but de favoriser les échanges d'expériences et de créer de nouveaux partenariats, en particulier pour tout ce qui touche à la biodiversité et aux interactions des forêts, des organismes aquatiques, des micro-organismes et des invertébrés.
- La coopération de la Commission avec d'autres instances internationales pertinentes a pour finalité de s'assurer que les négociations en cours dans d'autres enceintes tiennent compte des besoins spécifiques du secteur agricole, pour toutes les composantes de la diversité biologique importantes pour l'alimentation et l'agriculture.
- La Commission s'efforcera activement d'élargir la participation de toutes les parties prenantes, organisations de la société civile et organisations de producteurs, en particulier des organisations représentatives des femmes et des petits producteurs, des instituts et organismes de sélection ainsi que des organisations des secteurs public et privé concernées par les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2023

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture figure parmi les ressources les plus importantes de la planète. Les cultures, les animaux d'élevage, les organismes aquatiques, les arbres forestiers, les micro-organismes et les invertébrés – qui représentent des milliers d'espèces, associées à une certaine variabilité génétique – constituent le réseau de biodiversité dont dépendent les approvisionnements mondiaux en denrées alimentaires. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'aux moyens d'existence durables, et sous-tend l'aptitude naturelle à s'adapter à des dynamiques socioéconomiques et environnementales en constante évolution, comme la croissance démographique, les besoins nutritionnels et le changement climatique.

2. Consciente de l'importance de chacun des volets de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture du point de vue de la sécurité alimentaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a vocation à veiller à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'à l'accès à ces ressources et au partage juste et équitable des avantages qui en découlent au profit des générations présentes et futures.

3. Les activités de la Commission s'inscrivent dans le cadre du Programme de travail pluriannuel qu'elle a adopté en 2007 et révisé en 2011¹ et 2013. Ce Programme guide la Commission dans la mise en œuvre de son Plan stratégique. Il propose une structure pour les prochaines sessions de la Commission et un calendrier de mise en œuvre clair concernant les principaux objectifs d'étape et résultats auxquels la Commission est convenue de parvenir. Le Programme de travail pluriannuel (2014-2023) de la Commission figure au *tableau 1*.

4. Par ailleurs, la Commission a élaboré un plan stratégique qui recense les processus nécessaires et les organisations avec lesquelles il faudrait coopérer pour obtenir les résultats et concrétiser les objectifs d'étape fixés par le Programme de travail pluriannuel². La Commission a adopté ce plan en 2009 et l'a révisé en 2013. Le Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture se compose de deux sections principales:

- la première porte sur la définition de la vision et de la mission de la Commission, ses buts et objectifs stratégiques, ainsi que sur la justification et la mise en œuvre du Plan stratégique;
- la seconde concerne le Programme de travail pluriannuel de la Commission (2014-2023).

5. En 2010, la Conférence des Parties à la CDB a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, qui doit permettre de stopper et d'inverser la tendance à la perte de biodiversité au niveau mondial³. Afin d'emporter l'adhésion et de susciter un élan en faveur de cette tâche urgente, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-cinquième session, a déclaré la période 2011-2020 «Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique» en vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (Résolution 65/161). Le Plan stratégique pour la diversité biologique comprend cinq buts stratégiques et 20 cibles, appelées objectifs d'Aichi. Au travers de la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel, la Commission contribue tout particulièrement aux efforts visant la concrétisation des objectifs d'Aichi 4, 7, 13 et 16⁴.

II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN

6. Le Programme de travail pluriannuel guide la Commission dans la mise en œuvre de son Plan stratégique. Il s'agit d'un ensemble de résultats et d'objectifs d'étape à évolution continue et, partant, flexible, que la Commission réexamine régulièrement. Cette procédure permet à la Commission d'évaluer les progrès de ses travaux, de traiter et d'inclure les questions nouvelles dans le domaine des

¹ CGRFA-13/11/Rapport, *Annexe F*.

² Plan stratégique 2010-2017 pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel (CGRFA-12/09/Rapport-Annexe G).

³ Décision X/2 de la Conférence des Parties à la CDB.

⁴ <http://www.cbd.int/sp/targets/>.

ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de prendre en compte les dernières évolutions et les processus en cours dans d'autres enceintes. La Commission est convenue de réétudier le Programme de travail pluriannuel à ses seizième et dix-huitième sessions ordinaires.

7. Pour mettre en œuvre le Programme de travail pluriannuel, la Commission reçoit l'appui technique de ses organes subsidiaires, y compris les groupes de travail techniques intergouvernementaux. Les groupes de travail techniques intergouvernementaux se penchent sur la situation de la biodiversité et les questions intéressant ce sujet dans les domaines qui relèvent de leurs compétences respectives. Ils communiquent des avis et des recommandations à la Commission sur ces questions et examinent la progression de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

8. Au travers de son Programme de travail pluriannuel, la Commission prévoit l'élaboration et la présentation des rapports mondiaux intéressant les ressources génétiques animales, végétales, aquatiques et forestières, ainsi que la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Chacun des secteurs susmentionnés produira un rapport tous les 10 ans et un seul de ces documents, au maximum, sera présenté à la Commission à chacune de ses sessions ordinaires. Tous les deux à quatre ans, des rapports intérimaires sur la situation et les tendances de chaque secteur seront remis à la Commission. L'élaboration des rapports sur l'état des ressources dans le monde étant essentiellement conduite par les pays, ce calendrier allégera la charge des pays en la matière. Par ailleurs, il facilitera la procédure de planification stratégique de la Commission, y compris la mobilisation ponctuelle des ressources humaines et financières.

9. La réussite de la mise en œuvre du Plan stratégique dépendra de l'appui fourni par la voie du Programme de travail et budget de la FAO, de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, ainsi que des partenariats avec d'autres organisations internationales ainsi que des contributions de ces dernières.

III. PARTENARIATS

10. Afin de concrétiser ses buts et objectifs stratégiques et d'appuyer la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, la Commission continuera de chercher des synergies et de renforcer les partenariats avec les organismes et conventions spécialisés des Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales. Elle améliorera également la coopération avec les centres internationaux de recherche agronomique, les organisations scientifiques nationales et régionales, les organisations non gouvernementales internationales et régionales, la société civile, les organisations de producteurs, les organismes de financement pertinents et le secteur privé.

11. Afin de faciliter la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et de renforcer la coopération dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission a établi une procédure de consultation ciblée, au travers de laquelle les organisations internationales sont invitées à fournir des informations sur leurs programmes, activités et politiques intéressant les thèmes considérés comme prioritaires à chacune des sessions ordinaires de la Commission.

12. La *Déclaration d'intention de coopération conjointe entre l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁵ et le *Plan de travail conjoint des Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁶ contribuent également à la mise en œuvre efficace du Programme de travail pluriannuel de la Commission en améliorant les synergies entre les programmes de travail des différents organes.

⁵ CGRFA-12/09/Rapport, *Annexe H*.

⁶ CGRFA-13/11/Inf.11.

**Tableau 1. Programme de travail pluriannuel de la Commission:
principaux résultats et objectifs d'étape (2014-2023)**

	15^e session 2014/2015	16^e session 2016/2017	17^e session 2018/2019	18^e session 2020/2021	19^e session 2022/2023
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen de l'internationalisation de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche	Présentation de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		
Ressources phytogénétiques (RPGAA)	Examen de la mise en œuvre du <i>Second Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>			Présentation du <i>troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde</i> Examen du <i>troisième Plan d'action mondial</i> pour adoption	
Ressources zoogénétiques (AnGR)	Présentation du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé pour adoption		Examen de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i>	
Ressources génétiques aquatiques (AqGR)		Présentation de <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Élaboration d'éléments liés au <i>Code de conduite pour une pêche responsable</i> et aux outils associés pour évaluer leur mise en œuvre, en vue de maintenir une large base génétique et de veiller à l'utilisation durable et à la conservation des ressources génétiques aquatiques		Examen de la mise en œuvre des éléments pertinents du <i>Code de conduite pour une pêche responsable</i>
Ressources génétiques forestières (RGF)	Suivi du <i>Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et le développement des ressources génétiques forestières</i>		Examen de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i>		Présentation du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>
Micro-organismes et invertébrés	Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés			Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés	
Questions transversales	Examen du projet d'éléments visant à faciliter la mise en œuvre dans les pays de l'accès aux ressources et du partage des avantages qui en découlent dans les différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture		Examen des instruments existants en matière d'accès et de partage des avantages, et de leur impact sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture		
		Examen de la mise en œuvre du Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture Examen et analyse des enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs et indicateurs			
	Examen des travaux des groupes de travail de la Commission sur l'application et l'intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture			Examen des travaux des groupes de travail de la Commission sur l'application et l'intégration des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	
		Rapport intérimaire/évaluation périodique/examen du Programme de travail pluriannuel	Examen des travaux sur la biodiversité et la nutrition Examen de l'impact des rapports sur l'état dans le monde	Rapport intérimaire/évaluation périodique/examen du Programme de travail pluriannuel	

ANNEXE J
**MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES
INTERGOUVERNEMENTAUX ÉLUS PAR LA COMMISSION À SA
QUATORZIÈME SESSION ORDINAIRE**

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Cameroun Érythrée Maroc Namibie Togo
Asie (5)	Bhoutan Inde Malaisie Mongolie Thaïlande
Europe (5)	Allemagne France Slovénie Suède Suisse
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Brésil Chili Costa Rica Suriname
Proche-Orient (3)	Iraq Qatar Soudan
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Fidji Îles Cook

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Algérie Congo Éthiopie Madagascar Mali
Asie (5)	Chine Indonésie République démocratique populaire lao République de Corée Viet Nam
Europe (5)	Fédération de Russie Finlande France Norvège Pologne
Amérique latine et Caraïbes (5)	Brésil Chili Cuba Équateur Trinité-et-Tobago
Proche-Orient (3)	Iran (République islamique d') Liban Soudan
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Papouasie-Nouvelle-Guinée Vanuatu

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR
LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Afrique du Sud Algérie Bénin Kenya République centrafricaine
Asie (5)	Cambodge Japon Pakistan Philippines Sri Lanka
Europe (5)	Espagne Hongrie Pays-Bas Pologne Turquie
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Équateur Guyana Paraguay Trinité-et-Tobago
Proche-Orient (3)	Égypte Koweït Yémen
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Îles Cook Fidji

ANNEXE K
LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

CGRFA-14/13/1	Ordre du jour provisoire
CGRFA-14/13/2	Ordre du jour annoté et calendrier provisoires
CGRFA-14/13/3	Préparation de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
CGRFA-14/13/4	Objectifs et indicateurs relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/4.1 Rev.1	Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/4.2	Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/4.3	Objectifs et indicateurs relatifs aux ressources génétiques forestières
CGRFA-14/13/5	Feuille de route sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/6	Rapport de la première session du Groupe de travail technique ad hoc sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant
CGRFA-14/13/7	Nécessité d'élaborer des mécanismes relatifs à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages en découlant et modalités de tels mécanismes
CGRFA-14/13/8	Examen des grandes questions relatives à la biodiversité et à la nutrition
CGRFA-14/13/9	Élaboration du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>
CGRFA-14/13/10	Rapport de la deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières
CGRFA-14/13/11	Projet de priorités stratégiques relatives à la conservation, à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources génétiques forestières
CGRFA-14/13/12	Rapport de la septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/13	Rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et Déclaration d'Interlaken
CGRFA-14/13/14	Examen de la stratégie de financement pour la mise en application du <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>
CGRFA-14/13/15	Élaboration du deuxième rapport sur l'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde
CGRFA-14/13/16	État d'avancement de l'élaboration de l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

CGRFA-14/13/17	Création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/18	Analyse exploratoire des politiques: Lacunes et opportunités liées aux ressources génétiques aquatiques
CGRFA-14/13/19	<i>Questions essentielles relatives aux micro-organismes et aux invertébrés</i>
CGRFA-14/13/20	Rapport de la sixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/21	Mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/22	Projet de normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/23	Transfert d'activités ou de tâches, de la Commission à l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: incidences juridiques, administratives et financières
CGRFA-14/13/24	Ressources financières et humaines à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel
CGRFA-14/13/25	Projet de plan stratégique 2014-2021 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/26	Coopération avec d'autres organisations et instruments internationaux
CGRFA-14/13/27	Le statut de la Commission
CGRFA-14/13/28	Composition des groupes de travail sectoriels techniques intergouvernementaux de la Commission

Documents d'information

CGRFA-14/13/Inf. 1	Information Note for Participants
CGRFA-14/13/Inf.2	Statut de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/Inf.3	Règlement intérieur de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/Inf.4	Statut du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et membres élus à l'occasion de la treizième session ordinaire de la Commission
CGRFA-14/13/Inf.5	Statut du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et membres élus par la Commission à sa treizième session ordinaire
CGRFA-14/13/Inf.6	Statut du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières et membres élus par la commission à sa treizième session ordinaire
CGRFA-14/13/Inf.7	Mandat du Groupe de travail ad hoc sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant

CGRFA-14/13/Inf.8	Déclaration relative aux compétences et droits de vote présentée par l'Union européenne (UE) et ses États Membres
CGRFA-14/13/Inf.9 Rev.1	Rapport type pour suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA-14/13/Inf.10	Selected Processes and Initiatives on Climate Change of Relevance to Genetic Resources for Food and Agriculture
CGRFA-14/13/Inf.11	Linkages between Biodiversity, Food and Nutrition
CGRFA-14/13/Inf.12	Possible Ways to Better Generate, Compile and Disseminate Cultivar-specific Nutrient Composition Data
CGRFA-14/13/Inf.13	Characterization of Different Food Systems, Including Traditional Food Systems, in Relation to Biodiversity and Nutrition
CGRFA-14/13/Inf.14	Draft Report on <i>The State of the World's Forest Genetic Resources</i>
CGRFA-14/13/Inf.15	Synthesis Progress Report on the Implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources – 2012
CGRFA-14/13/Inf.16 Rev.1	Status and Trends of Animal Genetic Resources – 2012
CGRFA-14/13/Inf.17	Roles of Small-Scale Livestock Keepers in the Conservation and Sustainable Use of Animal Genetic Resources
CGRFA-14/13/Inf.18	Draft Guidelines on in vivo Conservation of Animal Genetic Resources
CGRFA-14/13/Inf.19	Draft Questionnaire for Collecting National Data to Support the Preparation of <i>The Second Report on the State of the World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture</i>
CGRFA-14/13/Inf.20	Draft Guide for National Seed Policy Formulation
CGRFA-14/13/Inf.21	Report from the Global Crop Diversity Trust to the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture
CGRFA-14/13/Inf.22	Report from the CGIAR Consortium of the International Agricultural Research Centers to the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture
CGRFA-14/13/Inf.23	Draft Guidelines for the Preparation of Country Reports Contributing to <i>The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture</i>
CGRFA-14/13/Inf.24	Scoping Policy Analysis for Aquatic Genetic Resources
CGRFA-14/13/Inf.25	Draft Guidelines for the Preparation of Country Reports for <i>The State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture</i>
CGRFA-14/13/Inf.26	Submissions by International Organizations on the Prioritised themes of the Session
CGRFA-14/13/Inf.27	Liste des documents

Background Study Papers

Background Study Paper No.61	Micro-Organisms and Ruminant Digestion: State of Knowledge, Trends and Future Prospects
Background Study Paper No. 62	Invertebrates in Rice Production Systems: Status and Trends
Background Study Paper No.63	Conservation and Use of Micro-organisms and Invertebrates in Integrated Root and Tuber Crop-based Systems: State of Knowledge, Trends and Future Prospects (Preliminary version)
Background Study Paper No.64	Status and Trends of the Conservation and Sustainable Use of Micro-organisms in Agroindustrial Processes
Background Study Paper No.65	Status and Trends of the Conservation and Sustainable Use of Micro-organisms in Food Processes

Autres documents

CGRFA/WG-ABS-1/12/3	Caractéristiques propres aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-ABS-1/12/4	Choix possibles s'agissant d'orienter les pays et de les aider à élaborer des mesures législatives, administratives et politiques
CGRFA/WG-ABS-1/12/5	Modalités d'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de partage des avantages en découlant pouvant être envisagées
CGRFA-14/13/Circ.1	Views of the European Regional Group on Possible Modalities for Addressing Access and Benefit-Sharing (ABS) for Genetic Resources for Food and Agriculture (GRFA), and on Options to Guide and Assist Countries in Developing Legislative, Administrative and Policy Measures Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture Compte Rendu Synthétique du Deuxième Plan d'Action Mondial pour les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture

ANNEXE L

MEMBRES DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

AFRIQUE	ASIE ET PACIFIQUE		AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
Afrique du Sud		Qatar	
Algérie		Soudan	
Angola	Australie	Tunisie	
Bénin	Bangladesh	Yémen	
Botswana	Bhoutan	EUROPE	Antigua-et- Barbuda
Burkina Faso	Cambodge	Albanie	Argentine
Burundi	Chine	Allemagne	Bahamas
Cameroun	Fidji	Arménie	Barbade
Cap-Vert	Îles Cook	Autriche	Belize
Comores	Îles Marshall	Belgique	Bolivie (État plurinational de)
Congo	Îles Salomon	Belarus	Brésil
Côte d'Ivoire	Inde	Bosnie-Herzégovine	Chili
Érythrée	Indonésie	Bulgarie	Colombie
Éthiopie	Japon	Chypre	Costa Rica
Gabon	Kazakhstan	Croatie	Cuba
Gambie	Kirghizistan	Danemark	Dominique
Ghana	Maldives	Espagne	El Salvador
Guinée	Mongolie	Estonie	Équateur
Guinée équatoriale	Myanmar	Ex-République yougoslave de	Grenade
Guinée-Bissau	Népal	Macédoine	Guatemala
Kenya	Nouvelle-Zélande	Fédération de Russie	Guyana
Lesotho	Pakistan	Finlande	Haïti
Libéria	Palaos	France	Honduras
Madagascar	Papouasie-Nouvelle- Guinée	Géorgie	Jamaïque
Malawi	Philippines	Grèce	Mexique
Mali	République de Corée	Hongrie	Nicaragua
Maroc	République démocratique	Irlande	Panama
Maurice	populaire de Corée	Islande	Paraguay
Mauritanie	République démocratique	Israël	Pérou
Mozambique	populaire lao	Italie	République dominicaine
Namibie	Samoa	Lettonie	Sainte-Lucie
Niger	Sri Lanka	Lituanie	Saint-Kitts-et- Nevis
Nigéria	Thaïlande	Luxembourg	Saint-Vincent-et- les Grenadines
Ouganda	Tonga	Malte	Suriname
République centrafricaine	Vanuatu	Monténégro	Trinité-et- Tobago
République démocratique du Congo	Viet Nam	Norvège	Uruguay
République-Unie de Tanzanie	PROCHE-ORIENT	Pays-Bas	Venezuela
Rwanda	Afghanistan	Pologne	(République bolivarienne du)
Sao Tomé-et- Principe	Arabie saoudite	Portugal	AMÉRIQUE DU NORD
Sénégal	Azerbaïdjan	République de Moldova	Canada
Seychelles	Égypte	République tchèque	États-Unis d'Amérique
Sierra Leone	Émirats arabes unis	Roumanie	
Swaziland	Iran (République islamique d')	Saint-Marin	
Tchad	Iraq	Serbie	
Togo	Jordanie	Slovaquie	
Zambie	Koweït	Slovénie	
Zimbabwe	Liban	Suède	
	Jamahiriya arabe libyenne	Suisse	
	Oman	Turquie	
		Ukraine	
		Union européenne	

Au mois d'avril 2013, un total de 177 pays, ainsi que l'Union européenne, sont membres de la Commission.